

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 6 novembre 2017

Le lundi 6 novembre 2017, à 20h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 31 octobre 2017.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIÈRE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GEE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, Mme Élisabeth GUY DUBOIS, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Sylvie LEKIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Hervé BÉGUÉ.

Mme Célia BLAUDEL à partir de la délibération V14 2017 16.

M. Amine BOUABBAS jusqu'à la délibération 2017 DFA 86.

M. Pascal CHERKI à partir de la délibération 2017 DDCT 115.

M. Stéphane FERTIER à partir de la délibération 2017 DAE 2.

M. Bertrand LESAIN

Mme Caroline MECARY à partir de la délibération Q14 2017 10.

M. Étienne MERCIER à partir de la délibération 2017 DEVE 170.

M. Cyril MOURIN à partir de la délibération 2017 DAE 2.

M. Hermano SANCHES RUIVO

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Catherine CHEVALIER.

Mme Sylvie LEKIN.

Mme Marianne AUFFRET.

Mme Agnès BERTRAND.

Mme Marie-Laure DAUCHEZ.

M. Stéphane FERTIER

Mme Élisabeth GUY DUBOIS.

Mme Mélody TONOLLI.

M. Cédric GRUNENWALD.

Mme Carine PETIT.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GEE à partir de la délibération V14 2017 15.

Mme Marie-Laure DAUCHEZ jusqu'à la délibération 2017 DASCO 133, à partir de la délibération V14 2017 15.

M. Stéphane FERTIER à partir de la délibération V14 2017 15.

M. Bertrand LESAIN à partir de la délibération V14 2017 15.

Mme Valérie MAUPAS à partir de la délibération Q14 2017 10.

Mme Danièle POURTAUD à partir de la délibération Q14 2017 11.M.

Patrick VIRY à partir de la délibération V14 2017 15.

Mme PETIT ouvre la séance à 20h20.

Mme PETIT

J'ouvre la séance la séance du Conseil d'Arrondissement, et je fais part des pouvoirs que j'ai reçus : Amine BOUABBAS, qui est en Conseil d'École, nous rejoindra en cours de séance. Il donne pouvoir à Marianne AUFFRET. Hermano SANCHEZ RUIVO, qui accompagne la Maire de Paris au Portugal, me donne pouvoir. M. LESAIN, qui connaît de petits soucis de santé sans gravité, donne pouvoir à M. FERTIER. Mme DAUCHEZ arrivera en retard pour des raisons professionnelles.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14^e arrondissement

- Projet de délibération 14 2017 23

Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 11 septembre 2017

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Avez-vous des remarques ?

M. FERTIER

Vous avez reçu quelques observations de M. LESAIN. Je ne les répète pas.

Mme PETIT

Je passe au vote l'adoption de ce compte-rendu.

DÉLIBÉRATION N° 192

14 2017 23 Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 11 septembre 2017

Mme Carine PETIT rapporteure

DÉLIBÈRE

Le compte rendu en date du lundi 11 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2017 24
Détermination du montant de la dotation de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2018

Rapporteuse : Mme PETIT

Mme PETIT

Nous rentrons dans le processus d'adoption du budget primitif de la Ville de Paris pour l'année 2018. Il sera voté lors de la séance de décembre. Auparavant, les conseils d'arrondissement doivent se prononcer sur différentes délibérations qui concernent l'état spécial de chaque arrondissement.

Voici un rappel sur les différentes enveloppes qui composent l'état spécial d'arrondissement :

▫ La Dotation d'Animation Locale nous permet d'accompagner des projets associatifs ou d'autres partenaires, pour des actions culturelles, citoyennes, d'animation ou d'information, ou pour organiser à l'initiative de la mairie d'arrondissement un certain nombre de manifestations et d'événements. Elle comprend également une enveloppe permettant de faire face à des travaux urgents. Elle s'élève à 602 012 euros. Cette somme a été actée suite aux discussions budgétaires avec la Direction des Finances et l'adjoint aux finances de la Maire de Paris.

▫ La Dotation de Gestion Locale nous permet d'assurer les dépenses liées aux équipements de proximité inscrits à l'inventaire de la mairie : cela concerne les écoles, les crèches, les gymnases, les espaces verts, le paiement des fluides. Elle comprend une somme de 72 850 euros pour les locaux municipaux que nous gérons en direct, une somme de 2 130 928 euros pour les équipements scolaires et de petite enfance. Pour les équipements culturels de proximité, le montant s'élève à 166 144 euros ; cela permet, pour les bibliothèques et le conservatoire, d'assurer une maintenance et une programmation supplémentaire par rapport aux budgets qui dépendent directement des directions centrales. Pour les équipements sportifs et de proximité, le montant des crédits s'élève à 2 184 000 euros. Pour les espaces verts de proximité, le montant des crédits est de 356 713 euros ; cela comprend l'entretien et le nettoyage des sanisettes présentes dans les espaces verts, la fourniture de matériel et d'entretien de ces espaces verts. Les montants alloués directement au bâtiment de la mairie s'élèvent à 666 478 euros.

▫ La Dotation d'Investissement est destinée aux travaux d'investissement dans les équipements de proximité. Une partie est également dédiée à chaque Conseil de quartier. Elle s'élève à 283 060 euros. Elle vient toujours en complément des crédits d'investissement que nous obtenons chaque année suite aux discussions avec les adjoints à la Maire concernés et avec les directions sectorielles. Cette dotation d'investissement nous permet aussi, pour les locaux communs (mairie annexe, salle des fêtes, ou salle des mariages) de procéder à l'acquisition ou au renouvellement de matériel (sono, barnum, etc).

L'enjeu est la maîtrise des dépenses ; nous essayons d'avancer au mieux selon ces contraintes et d'exercer une politique d'achat et de maîtrise des coûts, ce qui nous permet de dépenser différemment.

Début 2018, après l'adoption du budget primitif de la Ville, nous ferons une communication sur les opérations retenues, votées et actées, afin d'avoir une illustration plus complète : quelle opération de rénovation, de restructuration, dans quelle crèche ou dans quelle école ? Ce budget de fonctionnement illustre un budget que nous devons de plus en plus maîtriser.

Nous avons organisé une réunion avec l'ensemble des présidents des groupes du Conseil. Malheureusement, personne n'a assisté à cette réunion ; cela nous aurait permis de débattre en amont et de poser des questions.

Avant de passer au vote, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

DÉLIBÉRATION N° 193

14 2017 24 Détermination du montant de la dotation de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2018

Mme Carine PETIT rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à la majorité, le Conseil du 14^e arrondissement adopte par fonctions et par natures, le montant de la dotation de l'état spécial pour 2018, tel qu'il apparaît dans les tableaux ci-dessous :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 2 (Mme Marie-Claire CARRÈRE -GEE /M. Patrick VIRY)

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

– **Projet de délibération 2017 DPA 53**

« Paris fait Paris » - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics

Rapporteure : Mme PETIT

Mme PETIT

J'aborde maintenant une délibération qui permet de faire un point sur des délibérations globales portant sur des équipements publics, et votées ces dernières années. Ces délibérations vont se dérouler pendant plusieurs années, à travers l'exécution des travaux et l'exécution budgétaire, et ce jusqu'à la fin de cette mandature. Suite à la délibération-cadre liée à un programme spécifique, nous présentons chaque année le bilan de ces opérations.

Dans notre arrondissement, cela concerne trois projets d'investissement majeurs :

- Musée de la Libération et entrée des Catacombes ;
- Plan Nager à Paris, Piscine Élisabeth Porte d'Orléans ;
- Futur conservatoire, situé Porte de Vanves.

Pour ces trois programmes, les travaux ont commencé. Les délais de livraison devraient être respectés, et nous pourrions ouvrir au public dès l'année 2019 ces trois nouveaux équipements publics. Les années 2016 et 2017 ont vu la fin des études de marchés de maîtrise d'œuvre, en lien avec les cabinets d'architecture retenus pour les projets, et le lancement des marchés de travaux pour retenir les entreprises qui vont réaliser les travaux.

Ainsi, pour le conservatoire, avons-nous pu notifier le marché de travaux au début de ce mois de novembre, le coût étant estimé à 13 millions d'euros. Je rappelle que nous ne construirons que le conservatoire sur la parcelle Vandamme ; nous avons mis à l'étude la construction d'un immeuble rassemblant les services sociaux de l'arrondissement. Nous avons écarté cette hypothèse pour nous consacrer à la construction du conservatoire et à l'agrandissement de la cour de l'école Alain Fournier.

En ce qui concerne le stade Élisabeth, l'opération comportait deux phases ; la future piscine se situant sur l'emplacement du boulodrome, nous avons d'abord réalisé les travaux d'installation du nouveau boulodrome situé du côté de la rue Hyacinthe Vincent. Ce boulodrome est opérationnel depuis cet été ; c'est une belle réalisation qui nous permet de gagner des mètres carrés et de la surface utile. En effet, cette parcelle était auparavant dévolue à un stockage de chantier de la voirie.

Vous avez pu également constater que les travaux de démolition des petits bâtiments situés sur la parcelle sur laquelle va être construite la nouvelle piscine ont eu lieu. Par ailleurs, a été retenu un groupement pour la réalisation des travaux et l'exploitation de la piscine ; deux réunions de

présentation ont été organisés à destination du Mouvement sportif et du quartier de la Porte d'Orléans. Le budget d'investissement s'élève à 19 millions d'euros ; cet équipement sportif permettra un déploiement nouveau de la natation dans l'arrondissement. La livraison est prévue pour la fin d'année 2019.

En ce qui concerne le Musée de la Libération et des Catacombes, située place Denfert-Rochereau, les marchés de travaux sont notifiés. Cette opération s'élève à près de 18 millions d'euros. La livraison et l'ouverture au public est prévue le 25 août 2019, jour du 75^e anniversaire de la Libération de Paris.

Sachez aussi que pour l'ensemble de ces marchés, nous veillons à ce que les clauses d'insertion soient appliquées ; nous essayons de mettre en lien les entreprises de travaux avec les associations et les entreprises d'insertion travaillant sur l'arrondissement, notamment la Régie de quartier du 14^e arrondissement. Cela permet des remises à l'emploi, grâce à un travail au plus près des habitants.

Il n'y a pas de vote, car il s'agit d'une communication. Souhaitez-vous intervenir ?

– **Projet de délibération 2017 DFA 86**

Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire

Rapporteuse : Mme PETIT

Mme PETIT

Il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à signer une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire. Cela concerne le marché entre la Ville et le concessionnaire Decaux, qui était lié à l'exploitation de Vélib. Ce contrat provisoire de 20 mois permettra de relancer une procédure qui portera strictement sur le mobilier urbain, afin d'assurer une continuité de cette prestation.

Avez-vous des questions ?

M. AZIÈRE

Je souhaite apporter un complément d'information pour ceux qui ne connaîtraient pas le dossier. Ce n'est pas exactement ainsi que je lis cette délibération ; il s'agit de rattraper une énorme boulette de la mairie de Paris, qui a concédé le marché de l'affichage, qui arrive à terme en fin d'année. Il a été renouvelé le 28 mars dernier après un appel à concurrence, et obtenu à nouveau par J.C Decaux. Or, ce marché prévoit l'affichage tel qu'il est possible avec l'utilisation des technologies nouvelles : affichage numérique lumineux pour 15 % du marché à titre expérimental. On s'est aperçu *a posteriori* que le règlement local de publicité de la Ville de Paris mis au point il y a quelques années prévoyait l'interdiction de ce genre d'affichage. Il s'agit donc simplement de réparer une contradiction majeure : l'extrême démagogie avec laquelle ce règlement local de publicité avait été pensé, de la façon la plus restrictive possible, et les impératifs de marché de l'affichage, qui font qu'aujourd'hui la plupart des grandes villes admettent l'affichage numérique.

Nous-mêmes, en tant que groupe UDI-Modem, portons des réserves sur l'application de l'affichage numérique ; nous étions attachés à ce qu'il soit pratiqué sur un mode expérimental, et réévalué à la suite de cette expérimentation. La démagogie de la Mairie de Paris, qui interdit ce type d'affichage, puis attribue le marché avec une part d'affichage numérique, a une part de contradiction. C'est un peu l'histoire de l'arroseur arrosé. Cette contradiction nous coûte cher ; il s'agit en effet d'un marché de plus de 40 millions d'euros. Le marché va être réattribué à J.C Decaux, et ce sera fait avec des tarifs beaucoup plus difficiles à négocier. Il s'agit d'une prolongation du contrat précédent, et non d'une nouvelle négociation. Pendant tout ce temps, il n'y aura pas d'affichage numérique, et donc un chiffre d'affaires moindre. La redevance de la Ville étant basée sur le chiffre d'affaires, cela procurera moins d'argent à la Ville. Ce marché va être réattribué jusque fin 2019. C'est une occasion manquée d'une redevance qui aurait été plus importante.

Se posera ensuite la question de renégocier le règlement local de publicité et ce que chacun voudra y modifier.

Je voulais souligner, pour le public qui est ici et qui ne connaît pas forcément le dossier, qu'il s'agit d'une contradiction assez forte, qui montre bien que la démagogie prend le pas sur la lucidité et la réalité des marchés.

M. LETISSIER

Je souhaite indiquer la position du groupe écologiste : nous allons voter contre cette délibération, tout comme celle qui concerne le règlement local de publicité, la DU 244. Je ferai tout à l'heure une intervention commune à ces deux délibérations ; en effet, elles n'aboutissent pas à réduire la place de la publicité dans la ville, combat très important pour nous.

Mme CHEVALIER

Effectivement, cette délibération vise à mettre en place les conditions de la concertation qui aboutira à un nouveau règlement local de la publicité, suite à l'annulation par le Conseil d'État du marché public attribué à J.C Decaux, en raison des critères non respectés. On ne parle que de concertation préalable ; il y a fort à parier que le sujet du recours face à Decaux concernant le détournement de ce règlement, en particulier sur les publicités digitales, ne revienne sur le devant de la scène : captages d'audience, dispositions interactives.

Nos objectifs concernant la publicité sont multiples : réduction de la place de la publicité, lutte contre la pollution agressive visuelle et lumineuse. Nous devons aussi réintroduire la notion selon laquelle nous refusons les représentations sexistes, homophobes et racistes sur les panneaux publicitaires de la Ville. Il ne s'agit pas pour l'instant d'adopter le règlement ; il s'agit de peser sur les décisions de la concertation et d'imposer nos convictions dès maintenant. Aussi le groupe communiste votera-t-il pour cette délibération tout en exprimant son interrogation sur un nouveau règlement local de la publicité veillant aux discriminations hommes-femmes, aux images dégradantes et à ce que peut entraîner la publicité ; celle-ci ne doit pas réduire la personne humaine, en particulier la femme, en fonctions abjectes.

M. FERTIER

En complément des excellentes observations formulées par mon collègue Éric AZIÈRE, je préciserai que ce cafouillage aura un coût, de l'ordre d'1 million par an, jusqu'en 2019.

Nous nous abstiendrons sur le vote de cette délibération.

Mme PETIT

Je passe cette délibération au vote.

DÉLIBÉRATION N° 194

2017 DFA 86 Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire

Mme Carine PETIT rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 19 dont 2 pouvoirs

Contre : 4 (EELV)

Communication d'Agnès Bertrand, Adjointe à la Maire du 14^e, en charge des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs relative à la rentrée scolaire 2017 dans le 14^e arrondissement

Mme BERTRAND

En cette rentrée 2017, ce sont 7 404 enfants qui entament une nouvelle année scolaire dans le 14^e : 4 500 en élémentaire, 2 854 en maternelle.

Dans un contexte parisien de baisse des effectifs scolaires, ceux du 14^e sont en augmentation, en particulier en maternelle, ce qui est de bon augure pour la suite de la scolarité des enfants.

Il faut ajouter à ce bilan quantitatif un volet qualitatif. Nous avons obtenu une non-fermeture de classe à la maternelle Tombe-Issoire grâce à la mobilisation des parents et des enseignants, soutenue par la mairie du 14^e, et l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Boulard.

Il faut retenir de cette rentrée 2017 :

- La priorité des équipes qui reste la réussite éducative pour tous les Quatorziens ;
- L'accueil des élèves dans les meilleures conditions possibles et dans des locaux adaptés ;
- Le développement et le soutien de nombreux projets, sur lesquels je reviendrai, qui permettent aujourd'hui de montrer le dynamisme qui existe dans nos écoles, nos collèges et nos lycées du 14^e arrondissement ;
- Des temps d'activités périscolaires (TAP) en perpétuelle évolution afin d'améliorer les prestations dispensées ;
- Une volonté de parfaire la qualité de l'encadrement des équipes périscolaires.

Nous veillons et nous veillerons toujours à ce que les moyens de l'éducation répondent à ces objectifs

L'exemple parfait qui illustre mon propos est celui de la formation instituée par la Ville de Paris. C'est un levier essentiel pour accompagner les agents dans leurs missions et soutenir le développement de leur carrière. L'effort engagé depuis plusieurs années se poursuit. Ainsi l'offre pour 2018 s'est enrichie de nouveaux stages, d'autres ont été renforcés. La direction de la Ville a initié des parcours de formation spécifiques et lancé le projet d'école des métiers de la DASCO.

L'offre de formation 2018 comporte quatre orientations :

1. Garantir une meilleure appropriation de l'environnement de travail et des missions ;
2. Renforcer les connaissances techniques métiers ;
3. Conforter le rôle de management des encadrants de proximité ;
4. Accompagner le parcours professionnel et la mobilité des agents.

Les élèves sont au cœur du projet éducatif, et je voudrais dire quelques mots sur le dispositif de réussite éducative (RE). Il s'agit d'un dispositif parisien développé sur les quartiers en politique de la ville de Paris, soit huit arrondissements, dont le 14^e arrondissement. Son objectif est de définir les parcours individualisés de réussite éducative pour les situations présentées.

L'Equipe Pluridisciplinaire de Réussite Educative du 14^e se réunit tous les mois dans les structures partenaires du quartier (responsables des établissements, services sociaux et médicaux, centres sociaux et d'animation et des associations). Depuis 2007, ce sont 431 parcours RE qui ont été mis en place dans le 14^e, soit en maternelle soit en élémentaire.

Les projets pédagogiques des équipes enseignantes passent par la mise en place de doubles, voire de triples niveaux, en maternelle et élémentaire ; c'est le cas à Maindron, Ocagne, Prisse d'Avennes, où des classes multi-âges se sont développées avec des projets pédagogiques spécifiques. Ces projets montrent un véritable travail, une mutualisation des compétences, une harmonisation des pratiques et donc une plus grande cohérence des apprentissages dans les cycles concernés.

Un nouveau dispositif a été mis en place par la Ville : « Tous mobilisés pour les écoles et les collèges prioritaires ». Cette opération concerne une dizaine d'établissements scolaires dans Paris, et dans le 14^e, l'école 188 - 190 rue d'Alésia.

Les objectifs fixés par les acteurs et les partenaires de cette école sont les suivants :

- Valoriser l'école et le cadre de vie en son sein ;
- Mieux accompagner les enfants pour le soutien scolaire et l'aide aux devoirs ;
- Aider les parents et les enfants au quotidien.

Dans un premier temps, un diagnostic a été fait, diagnostic largement partagé avec tous les acteurs, fondé sur une méthode innovante: le recueil des besoins dans le cadre de concertations avec la communauté éducative scolaire et périscolaire, les services sociaux et médicaux, les services de la Ville, les parents et la mairie d'arrondissement. Un plan d'action a ensuite été élaboré avec tous les acteurs cités mais aussi avec des associations intervenant dans le quartier. Nous avons intégré dans ce plan le projet de requalification de la façade, projet voté au BPP l'an dernier. Un comité de pilotage va suivre ce plan.

Le dispositif affiche aussi la volonté de construire ensemble une école de la réussite sur les temps scolaires et périscolaires

Je dis très souvent que nous avons une grande chance dans le 14^e arrondissement, à savoir d'avoir mis en œuvre un partenariat extrêmement riche et précieux avec le rectorat et avec le CASPE. J'en profite pour remercier très sincèrement les deux inspecteurs, Aude BRIOT et Hervé TROMEUR ainsi que Nadine ROBERT. Ce partenariat, ce n'est pas seulement un souhait mais une réalité, j'en veux pour preuve la Charte de vie commune des écoles publiques du 14^e arrondissement, document conçu par les directeurs d'écoles et les responsables éducatifs ville (REV), qui l'ont écrit ensemble. Cette charte vise à garantir le bon fonctionnement des organisations mises en place dans nos écoles en facilitant l'articulation entre le temps scolaire et périscolaire. Elle s'adresse à l'ensemble des adultes chargés de l'encadrement de l'enfant sur les différents temps et ceci en respectant les missions de chacun. Nous en sommes d'autant plus fiers que nous sommes le seul arrondissement dans Paris à avoir créé ce type de document en concertation totale avec les scolaires et les périscolaires.

Comme vous le savez, le TAP est un temps d'activités organisé et pris en charge gratuitement par la Ville en prolongement de la journée de classe. Ce sont 6 734 enfants de l'arrondissement qui sont inscrits aux TAP depuis septembre, soit 91 % des enfants scolarisés. Deux tiers des ateliers sont animés par des personnels de la Ville (d'où l'importance de la formation), et un tiers par des partenaires extérieurs, majoritairement des associations de notre arrondissement. Je ne peux que faire écho aux propos tenus tout à l'heure sur le danger que représente la baisse des contrats aidés pour les associations intervenant dans les TAP.

Il est également important que les locaux soient entretenus et rénovés. Cette année encore, des investissements importants sont réalisés dans nos écoles. Poursuivre les rénovations et l'entretien des bâtiments est un objectif essentiel pour que les élèves et les professionnels travaillent dans les meilleures conditions.

Vous trouverez dans ma communication écrite la description de plusieurs chantiers réalisés cet été. En 2017, ce sont 34 écoles qui ont bénéficié de chantiers importants, tant en termes de sécurité, d'accessibilité que de contrats de performance énergétique et de qualité des locaux. Plusieurs chantiers sont prévus en 2018 sur les mêmes thématiques, avec un focus particulier sur l'école du 188-190 Alésia, au regard de l'opération « Tous mobilisés ».

Quelques mots sur la caisse des écoles du 14^e ; vous savez que son objectif est d'axer sur la qualité des prestations qu'elle dispense.

Voici un rapide bilan 2016 :

- 1 265 963 repas produits ;
- 50,2 % d'aliments durables en volume ;

- Une politique volontaire de lutte contre le gaspillage et d'éducation au goût : de nombreux ateliers de tri sélectif organisés dans plusieurs écoles ;
- Des subventions aux projets pédagogiques des écoles du 14^e qui ont permis d'aider 67 classes , soit 1 562 élèves à partir pendant quelques jours.

Les axes de la Caisse des écoles sont d'améliorer la qualité, le développement durable et la lutte contre le gaspillage, favoriser l'équilibre alimentaire, et d'avoir une meilleure organisation et relations avec les familles.

De grands travaux ont été réalisés :

- Restructuration totale de la cuisine du 130 Alésia (Maindron) ;
- Lancement du projet de plate-forme logistique au 133 Vercingétorix.

Je souhaite faire un focus sur quelques projets qui nous paraissent extrêmement importants :

- Le dispositif Déclic Langues : il s'agit d'un projet linguistique sur le temps périscolaire, qui existe depuis trois ans. Il est en forte augmentation ; ce sont 29 écoles concernées, ainsi que 24 animateurs et animatrices bilingues. Sont venus compléter le dispositif cette année trois instituts culturels : le British Council, l'Instituto Cervantes et le Goethe Institut ;
- Cartables légers : le projet continue, il concerne maintenant les classes de cinquièmes comme nous nous y étions engagé dans la campagne des municipales.

En ce qui concerne le secondaire, nous tenons à être présents dans les collèges, à accompagner et à faciliter la réalisation de leurs projets.

Le collège Alberto Giacometti a obtenu à la rentrée 2016 un soutien du programme européen ERASMUS+, pour un projet ambitieux mené avec quatre établissements partenaires en Italie, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne. Le résultat final sera un Spectacle Musical Européen complet en cinq langues. Nous étions présents il y a quelques semaines à la mairie annexe, avec Madame la Maire et avec le recteur ; un extrait de ce projet musical y a été présenté. Nous avons passé une excellente soirée.

Nous allons participer à deux projets spécifiques dans les lycées :

- Un projet contre le VIH piloté par le lycée Erik Satie, qui l'organise avec le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté ;
- Un projet « forum orientation » piloté par le lycée François Villon ; l'orientation, nous le savons, est un facteur de réussite dans la scolarité de ces jeunes et dans la construction de leur avenir.

En conclusion, mes chers collègues, plus que jamais l'école doit être un lieu d'apprentissage, favorisant l'intégration mais aussi la promesse républicaine, celle d'un égal accès au savoir. C'est pourquoi l'école constitue pour nous une priorité, vous pouvez le constater dans notre action au quotidien dans nos écoles, collèges et lycées du 14^e arrondissement.

Je ne peux terminer cette communication sans remercier très sincèrement et très chaleureusement ceux qui font vivre l'école de la République aujourd'hui : les enseignants, les directeurs d'école, les principaux de collège, les proviseurs de lycées, les personnels administratifs et techniques de l'Éducation nationale, les personnels de la ville, les personnels des caisses des écoles, mais aussi les parents élus que nous faisons participer à de très nombreux projets.

L'éducation doit rester une priorité, nous veillerons à ce que le nouveau gouvernement réaffirme cette priorité. Nous serons, en particulier, très vigilants à ce que la carte scolaire parisienne de la future rentrée permette les mêmes conditions d'accueil que cette année.

Mme PETIT

Je vous remercie. Chaque groupe peut prendre la parole et s'exprimer sur cette rentrée scolaire. Ce qui a été dit retrace les grandes lignes d'action et notre manière de travailler avec la communauté scolaire et éducative pour la réussite des enfants.

Mme CARRÈRE-GEE

Merci pour votre présentation. Vous avez évoqué les difficultés que la diminution des contrats aidés est susceptible d'entraîner pour les activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Quelle est la part des emplois aidés parmi les animateurs ? Quel est l'impact ? Si cet impact est important, et si l'exécutif parisien décide de prolonger l'expérience, quelles mesures seront prises pour sécuriser le fonctionnement ? Quel modèle de financement de qualité sera retenu dans l'avenir ?

M. GRUNENWALD

Je voudrais remercier au nom de notre groupe notre collègue Agnès Bertrand pour sa présentation de l'action que nous menons dans les écoles, collèges et lycées de notre arrondissement. J'y vois le signe d'une vitalité et d'une volonté ; la volonté qui nous anime pour défendre les intérêts de notre arrondissement. Ainsi nous félicitons-nous de ne pas subir la fermeture de classes ; nous avons collectivement soutenu la mobilisation des parents et enseignants de l'école de la Tombe-Issoire et cela a porté ses fruits. Mieux encore, nous avons obtenu l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire de la rue Boulard. La vitalité est celle que nous accompagnons dans les écoles, à travers notamment le dispositif de réussite éducative développé dans les quartiers politique de la ville. Nous avons, avec les équipes pédagogiques, le souci de placer l'élève au cœur du projet éducatif, comme vous l'avez rappelé. Nous avons cette même volonté de construire ensemble une école de la réussite sur les temps scolaires et périscolaires. Ce sont ainsi 91 % des enfants scolarisés qui sont inscrits aux TAP. Ces activités visent à favoriser l'accès de tous aux pratiques artistiques, culturelles et sportives, et le 14^e ne manque pas d'imagination en la matière.

Je ne reviendrai pas sur les 34 écoles qui ont bénéficié de travaux pour 2017, si ce n'est pour rappeler l'importance du plan de sécurisation de nos établissements mis en œuvre par la DASCO. Je m'arrêterai quelques instants sur la caisse des écoles du 14^e arrondissement. Là encore, au même titre que les TAP, l'apprentissage de l'alimentation est un facteur important d'éducation : au goût mais également à la citoyenneté, avec la politique volontaire de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui fait partie des axes de travail pour 2017 et 2018, et que nous allons continuer à développer.

Je voudrais également me féliciter de la politique de prévention mise en œuvre dès le plus jeune âge, avec les partenariats que nous avons noués avec la préfecture de police et la mission de prévention et de communication du commissariat du 14^e arrondissement.

Nous renouvelons cette année encore, avec le permis piéton pour les CE2 (que nous élargissons aux élèves de CM2 avec le permis internet), des modules de prévention ; c'est une nouveauté qui leur apprend le bon usage d'internet.

Cela me permet en guise de conclusion de remercier les agents de la DPSP, du commissariat du 14^e arrondissement, et de la force sentinelle, qui sont présents tout au long de l'année aux côtés des équipes pédagogiques, des parents et des enfants, afin que toutes et tous puissent passer une bonne année scolaire dans notre arrondissement.

Mme BERTRAND

Il n'y a pas de contrats aidés parmi les animateurs ; nous souhaitons une professionnalisation et une déprécarisation de l'ensemble des animateurs. Je faisais allusion au tiers des ateliers animé par des associations ; c'est dans ce cadre qu'il pourra y avoir des impacts. Ce sera en effet à surveiller.

Mme PETIT

J'en profite pour saluer le travail des associations à proximité des écoles, qui apporte souvent un accompagnement et un soutien scolaire, en lien avec les directrices et les directeurs, et avec les enseignants. Cette approche globale est intéressante. Je salue également tous les bénévoles qui font

tous les soirs ce travail de soutien et d'accompagnement. C'est une importante communauté qui est investie autour de la réussite et de la valorisation de la réussite de chacun.

Nous avons salué la qualité des relations avec les deux inspecteurs de l'Éducation Nationale ; je voudrais également saluer la qualité des relations avec le rectorat, qui s'est considérablement améliorée depuis ces deux dernières rentrées scolaires. On sent une équipe mobilisée, ouverte à l'innovation. Il est important d'avoir derrière nous ces équipes.

Nous publierons cette communication et l'enverrons aux nouveaux représentants des parents d'élèves, élus avant les vacances d'octobre, pour partager ce bilan.

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

**- Projet de délibération 2017 DASCO 73
Subvention (15 900 euros) à 38 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens »**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Pour faire tout cela dans les collèges, les écoles et les lycées, des subventions et des moyens sont nécessaires. Voici pourquoi je vous présente les délibérations en regard.

La délibération 73 concerne une subvention à 38 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de l'Action collégiens » une mission de prévention du décrochage scolaire en direction des collégiens.

Dans le 14^e arrondissement, il s'agit de François Villon et de Giacometti, pour des montants de 350 euros chacun.

DÉLIBÉRATION N° 195

2017 DASCO 73 Subvention (15 900 euros) à 38 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens »

Mme Agnès BERTRAND rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

**- Projet de délibération 2017 DASCO 56-G
Divers collèges- Dotations (703 750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme PETIT

S'agissant d'une délibération du département, il n'y a pas de vote.

Mme BERTRAND

Il s'agit du financement des projets éducatifs qui se réalise en deux temps : une partie de la subvention a été votée lors d'un précédent Conseil d'arrondissement. La deuxième partie est votée après l'été.

Cela concerne tous les collèges du 14^e arrondissement : Giacometti, Daudet, Villon, Moulin, Paul Bert et Saint-Exupéry, pour des dotations s'élevant entre 1 000 et 13 000 euros, en fonction du nombre d'élèves.

- Projet de délibération 2017 DASCO 60-G

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (93 037 euros), subventions d'équipement et d'investissement (583 153 euros), et subventions pour travaux (56 140 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme PETIT

Il n'y a pas de vote.

Mme BERTRAND

Dans le 14^e, est concerné par la dotation complémentaire de fonctionnement le collège Giacometti, pour une somme de 7 614 euros.

Pour la subvention d'équipement, il s'agit de Daudet (1 200 euros) et de Jean Moulin (1 320 euros) pour des classes ULIS.

Pour la subvention pour travaux d'entretien, il s'agit d'une mise en conformité de colonnes de chauffage au collège Alphonse Daudet (2 064 euros), d'une mise en sécurité des ascenseurs au collège Giacometti (10 278 euros) et de la création d'une ventilation dans le local des archives au collège Saint-Exupéry (11 060 euros).

- Projet de délibération 2017 DASCO 133

Lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (212 452 euros), subventions d'équipement (130 972 euros) et subventions pour travaux (4 356 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Cela concerne Lucas de Nehou, qui a des locaux dans le 5^e et dans le 14^e, au 19, rue de Friant : la dotation complémentaire s'élève à 24 750 euros. En ce qui concerne les subventions d'équipement, il s'agit de tables lumineuses et de besoins en matériel pour la section Métiers des arts, pour une somme de 125 430 euros.

Mme PETIT

Je passe cette délibération au vote.

DÉLIBÉRATION N° 196

2017 DASCO 133 Lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (212 452 euros), subventions d'équipement (130 972 euros) et subventions pour travaux (4 356 euros)

Mme Agnès BERTRAND rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DFPE 44**
Subventions (2 385 511 euros) et avenants à la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit de voter une subvention de 2 385 511 euros à la Fondation Léopold Bellan pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance.

En ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit de la crèche de la rue du Moulin vert (24 places), pour laquelle la subvention est de 253 088 euros.

DÉLIBÉRATION N° 197

2017 DFPE 44 Subventions (2 385 511 euros) et avenants à la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DFPE 125**
Subvention (1 677 844 euros) et avenants n° 1 avec l'association ENVOLUDIA (94 160 Saint Mandé) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'attribuer une subvention d'1 677 844 euros avec l'association ENVOLUDIA pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Dans le 14^e arrondissement, il s'agit de la crèche Les Bambini, pour un montant de de 559 730 €. Cette crèche propose 14 berceaux pour des enfants en situation de handicap.

DÉLIBÉRATION N° 198

2017 DFPE 125 Subvention (1 677 844 euros) et avenants n° 1 avec l'association ENVOLUDIA (94 160 Saint Mandé) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DFPE 147

Subventions (193 683 euros), avenant n° 1 et convention avec l'association « La Planète des Enfants » (14^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'accorder une subvention de 193 683 euros à La Planète des Enfants et ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

DÉLIBÉRATION N° 199

2017 DFPE 147 Subventions (193 683 euros), avenant n° 1 et convention avec l'association « La Planète des Enfants » (14^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DFPE 180

Subventions (69 250 euros) à neuf associations, dont huit avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école (2^e, 3^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit de voter une subvention dans le cadre du soutien à la fonction parentale, visant à resserrer les liens entre les familles et l'école. Cette subvention s'élève à 69 250 euros ; elle concerne neuf associations, dont huit avec convention. Dans le 14^e arrondissement, il s'agit de l'association APASO pour son « Espace Famille ». Elle propose un forum des parents animé par deux psychologues à raison de dix séances par an. En 2016, 70 familles ont participé à ces groupes d'échanges.

DÉLIBÉRATION N° 200

2017 DFPE 180 Subventions (69 250 euros) à neuf associations, dont huit avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école (2^e, 3^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DFPE 36

Subventions (1 929 768 euros), avenants et convention à l'association La Croix Rouge Française (14^e) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'accorder une subvention d'1 929 768 euros à l'association La Croix Rouge Française pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance. Dans notre arrondissement, il s'agit de la crèche collective Fénelon, pour 291 096 euros, et de la crèche Petit Fénelon pour 78 925 euros.

DÉLIBÉRATION N° 201

2017 DFPE 36 Subventions (1 929 768 euros), avenants et convention à l'association La Croix Rouge Française (14^e) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DASES 149-G

Subventions (774 606 euro) et conventions avec 14 associations pour le déploiement des dispositifs de remobilisation sociale en vue d'une insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'une subvention de 774 606 euros et de conventions avec 14 associations pour le déploiement des dispositifs de remobilisation sociale en vue d'une insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi 2016-2020 prévoit dans sa fiche-action n° 8 que des modalités d'accompagnement différenciées puissent être proposées à chaque personne en fonction de sa distance à l'emploi, en particulier par le déploiement de dispositifs de remobilisation sociale davantage diversifiés.

Afin de proposer une offre renouvelée et diversifiée d'outils de remobilisation, la DASES a lancé en avril 2017 l'appel à projet « Rebondir » ; 27 associations ont répondu et déposé 31 projets. 15 projets présentés par 13 associations ont reçu un avis favorable du comité de sélection de la DASES.

Compte tenu de la qualité des projets, il est proposé d'accorder un montant total de 774 606 € euros, dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Mme PETIT

Il n'y a pas de vote. Souhaitez-vous intervenir ?

- **Projet de délibération 2017 DASES 403-G**
PPIE. Appel à projet « Dynamiques professionnelles » - 70.959, 62 euros

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Cela concerne toujours le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi 2016-2020, dont la fiche action n° 13 prévoit la mise en place d'un appel à projet dédié à la dynamisation professionnelle, afin de :

- proposer une nouvelle offre ;
- favoriser le retour à l'emploi durable des allocataires du RSA ;
- renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement des allocataires du RSA en dynamisant les outils mobilisables en termes d'insertion professionnelle ;
- mobiliser et impliquer l'ensemble des acteurs pour faciliter l'accès à des allocataires du RSA.

Quatre associations ont présenté quatre projets dont un seul a pu être retenu. Il s'agit du projet présenté par l'association Emmaüs Solidarités. Le porteur de projet souhaite proposer à 50 allocataires parisiens du RSA un parcours d'accompagnement professionnel renforcé, qui leur permettra de bénéficier de 10 entretiens individuels d'1 heure, ainsi que de 10 ateliers collectifs.

Le coût de ce projet s'élève à 141 919,26 €, dont 70 959,62 € au titre de la présente délibération, en cofinancement d'une subvention FSE instruite par le Département de Paris.

Mme PETIT

Souhaitez-vous intervenir ?

- **Projet de délibération 2017 DASES 88-G**
Subventions (672 000 euros) à 46 associations et conventions avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

L'usage du numérique est devenu de plus en plus indispensable, notamment pour la réalisation des formalités administratives et l'accès aux services publics : déclaration d'impôts, inscriptions à Pôle emploi, demande de prime d'activité, relations avec la CAF et la CPAM. Cela peut aussi générer ou renforcer certaines inégalités, par exemple entre diplômés ou non diplômés, entre différentes classes d'âge et entre différents niveaux de revenus. À titre d'exemple, 59 % des personnes ne réalisant pas de démarches administratives sur internet ont plus de 70 ans, et 61 % d'entre elles disposent de bas revenus.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, 5 millions de personnes en France cumulent difficultés d'insertion et exclusion numérique.

Ainsi, le Plan parisien de l'insertion par l'emploi (PPIE) adopté en juin 2016 prévoit un appel à projets pour assister les publics, les former, ainsi que les aidants numériques qui interviennent auprès d'eux ; 57 associations ont été sélectionnées dans cet appel à projet, dont plusieurs sont situées dans le 14^e arrondissement :

- Coallia, sélectionnée pour un accompagnement des publics habitant et fréquentant les résidences sociales et foyers-logements. Cela concerne la résidence sociale des Arbustes et le centre de stabilisation du 103-111 rue de l'Ouest, pour une somme de 20 000 euros ;
- Le Centre Didot verra aussi une formation des aidants numériques et une assistance des publics en informatique ;
- L'association Le Moulin sera subventionnée à hauteur de 6 000 euros pour répondre aux besoins des familles dans le cadre de leurs démarches administratives en ligne, par le biais d'ateliers ;
- L'association Florimont poursuit son projet « Tous connectés », visant à réduire la fracture numérique. La subvention s'élève à 30 000 euros ;
- Les Jardins Numériques seront subventionnés à hauteur de 10 000 euros pour le même type d'activité ;
- Le Lorem dispense des séances d'initiation et de soutien aux grands débutants depuis le 1^{er} octobre dernier. Une subvention de 35 000 euros leur est allouée.

Nous ne votons pas cette délibération qui relève du Département.

Mme PETIT

Souhaitez-vous intervenir ?

– **Projet de délibération 2017 DAE 177**

Subventions (271 200 euros), conventions et adhésion (3 150 euros) pour le soutien de dix-neuf initiatives pour le réemploi et l'économie circulaire

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Cette délibération concerne des subventions pour dix-neuf projets parisiens dans le domaine de l'économie circulaire, économie qui vise à rendre la notion de déchet obsolète, puisque tout déchet est récupéré et recyclé d'une manière ou d'une autre, qu'il s'agisse de déchets alimentaires ou d'objets usagés.

Je vais me concentrer sur ce qui concerne notre arrondissement. Il est proposé d'accorder un soutien de 7 000 euros à l'association La Table des Matières, notre ressourcerie culturelle située 51 rue de l'Abbé Carton. Elle est dédiée à la collecte, la revente, le prêt ou la location de biens culturels d'occasion. C'est une structure récente, dont nous sommes très fiers, et qui a déjà trouvé son public. C'est donc une très bonne chose qu'elle puisse toucher cette aide.

Je voudrais également mentionner une autre proposition de financement, pour la Maison de l'Économie Sociale et Solidaire « Les Canaux », située dans le 19^e arrondissement, qui va devenir le grand lieu de centralisation de tous les événements et de tous les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire à Paris. Elle touche une aide financière par l'intermédiaire de cette délibération.

L'association Études et Chantiers va également toucher une subvention de 6 000 euros ; elle s'occupe des ateliers vélo SoliCycle, dont un à la Porte de Vanves.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 202

2017 DAE 177 Subventions (271 200 euros), conventions et adhésion (3 150 euros) pour le soutien de dix-neuf initiatives pour le réemploi et l'économie circulaire

M. Florentin LETISSIER rapporteur

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

– Projet de délibération 2017 DEVE 170

Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

C'est un projet ambitieux, dont la présentation exhaustive pourrait prendre plusieurs heures. Je vais essayer d'être synthétique, mais je voudrais insister sur le fait que nous sommes en présence d'un plan très ambitieux en matière écologique, qui touche tous les domaines des politiques publiques sur Paris.

La Ville de Paris s'est déjà dotée de plans climat par le passé, même si leur envergure était moins importante. Si nous faisons le bilan de ces dix dernières années, nous constatons des chiffres significatifs : en dix ans, l'empreinte carbone du territoire de Paris a baissé de 10 %. Cette baisse de l'empreinte carbone a été possible grâce à des actions dans différents domaines :

- 240 écoles ont été rénovées depuis 2007 ;
- Une importante rénovation de l'éclairage public a entraîné des économies d'énergie importante ;
- Plus de 50 000 m² de panneaux solaires ont été implantés sur Paris en dix ans ;
- Un programme ambitieux d'alimentation durable des restaurants collectifs parisiens a été mis en place, et a produit des effets, notamment dans le 14^e arrondissement, où la Caisse des Écoles est très impliquée ;
- Développement des transports non polluants et des pistes cyclables : plus 700 kilomètres depuis 2001, création de Vélib, d'Autolib, extension de lignes de métro autour de Paris, création de 24 kilomètres de tramway ;
- Actions fortes en matière de logement : des programmes de rénovation importants des logements en matière thermique ont été engagés par les bailleurs sociaux. À ce jour, 36 200 logements ont été rénovés ou sont en cours de rénovation. En matière de gain pour les habitants, cela représente une économie de 360 euros par an et par ménage. Cela induit en outre des créations d'emploi importantes.

Nous pouvons donc être fiers de ce passé, fruit de l'action de la majorité municipale. Nous arrivons dans la phase d'élaboration d'un nouveau Plan Climat, qui se fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2050. Cette élaboration du nouveau Plan Climat Air Énergie se fait d'abord dans le cadre d'une concertation. Dès l'automne 2016, une large concertation a été lancée auprès des acteurs de la communauté parisienne (habitants, collectifs, associations, entreprises, chercheurs) et des agents de la Ville. Au total, ce sont plus de 500 propositions qui sont venues enrichir la réflexion fondée sur le bilan des 10 ans d'action de Paris en faveur du climat.

Le projet de Plan Climat Air Énergie territorial vous est présenté une première fois, avant de faire l'objet d'une consultation publique. Une nouvelle version, intégrant les avis de la consultation publique et des pouvoirs publics, vous sera présentée en début d'année 2018 en vue de son adoption définitive.

Le Nouveau Plan Climat de Paris a pour ambition de dessiner une ville neutre en carbone à long terme. Que signifie la neutralité carbone ? Tous les habitants d'un territoire émettent du carbone ; ces émissions doivent être compensées par des actions visant à réduire d'autres émissions. Ainsi,

chacun d'entre nous doit émettre de moins en moins de carbone, consommer de moins en moins d'énergie et utiliser de plus en plus d'énergies renouvelables.

Ce Plan Climat Énergie fixe des objectifs ambitieux. Deux conditions sont nécessaires pour atteindre cette neutralité carbone :

- Réduire de 50 % la consommation énergétique de Paris d'ici 2050 ;
- Consommer 100 % d'énergies renouvelables en 2050.

Pour atteindre ces objectifs, des actions sont déclinées secteur par secteur. Le but est de toucher les quatre grands réseaux que sont la chaleur, le froid, l'électricité et le gaz, en imposant des objectifs ambitieux pour obtenir de plus en plus de sources renouvelables. Il s'agit d'objectifs très concrets, par exemple le fait que 20 % des toits parisiens soient équipés de panneaux solaires d'ici 2050. La réduction des consommations énergétiques passe principalement par le poste du résidentiel et du tertiaire ; le défi majeur est de rénover ces bâtiments. Plus de 110 000 immeubles parisiens devront être rénovés pour atteindre cet objectif de réduction des gaz à effet de serre. Cela va passer par des actions avec les bailleurs sociaux et avec les acteurs privés. Il existe certains dispositifs pour aider les ménages à rénover leur logement dans le parc privé, tel le dispositif « Eco-Rénovons Paris », où des conseillers aident les copropriétaires à rénover leur logement, en leur donnant des conseils financiers. Ces dispositifs vont être poursuivis et amplifiés.

En ce qui concerne les bâtiments municipaux, il existe des objectifs de rénovation importants, notamment des écoles et des équipements sportifs.

En matière d'urbanisme, un chantier concerne notre arrondissement, celui de Saint-Vincent-de-Paul ; il est proposé dans le cadre de ce Plan Climat que Saint-Vincent-de-Pau soit la première zone urbaine à objectif neutre en carbone et résiliente. Nous travaillons sur ce chantier depuis le début de la mandature : il s'agit non seulement d'avoir une concertation exemplaire, mais aussi une occupation exemplaire avec le programme des Grands Voisins et un futur éco quartier exemplaire.

En termes de mobilité et de transports, les objectifs sont les suivants :

- Zéro véhicule diesel en 2024 et zéro véhicules essence en 2030 ;
- Abaisser la vitesse à 30 km/h dans tout Paris hors grands axes ;
- Préparer la transformation du boulevard périphérique pour arrêter cette coupure entre Paris et la banlieue et désengorger ce boulevard, source de nombreuses nuisances ;
- En matière de transport de marchandises, expérimenter et développer de nouveaux modes acheminement, notamment au niveau du fret fluvial ;

En ce qui concerne les déchets, l'objectif est de développer le tri, notamment dans l'espace public, et développer l'économie circulaire.

Au niveau de l'alimentation, le but est de fixer pour la restauration collective de la Ville une réduction de 50 % de la part carnée d'ici 2030. En effet, la production de viande émet beaucoup de gaz à effet de serre. Il s'agit également d'aller vers une alimentation servie dans les équipements collectifs de plus en plus produite en région Île-de-France, dans le but de l'autonomie alimentaire de la région.

Au niveau de la qualité de l'air, l'idée est de se servir de l'outil Métropole du Grand Paris pour étendre la Zone de Circulation Restreinte au niveau métropolitain, et soutenir le développement de l'agriculture biologique à l'échelle de la région Île-de-France.

Ce Plan Climat Air Énergie ne pourra réussir qu'avec un changement culturel global ; certes des politiques publiques sont mises en place, mais si les habitantes et les habitants ne changent pas leur comportement et leur manière de voir le monde, il sera difficile d'atteindre ces objectifs. C'est pour cela qu'il est envisagé de lancer dès l'année prochaine une communication à l'échelle de Paris pour inciter les habitantes et les habitants à changer leur comportement dans un sens plus écologique, et de les associer à la gouvernance de tous ces objectifs, en utilisant les technologies digitales et d'internet.

Tous ces projets nécessitent des financements : augmenter les enveloppes de la Ville de Paris, mobiliser les fonds privés à travers la mise en place d'un fonds d'investissement pour la transition écologique.

Mme PETIT

Merci. Qui souhaite prendre la parole ?

Mme CARRÈRE-GEE

Nous allons voter ce Plan Climat ; en effet, nous ne pouvons qu'adhérer à tous ces objectifs pour 2050. Cependant, je ne suis pas persuadée que la réduction du nombre de steaks que mangent les enfants à la cantine soit la mesure la plus opportune, ni pour les enfants, ni pour le Plan Climat.

Ce qui est choquant est le décalage entre la noblesse des intentions affichées et les chiffres du bilan de l'Administration parisienne, qu'il s'agisse des performances énergétiques des administrations ou des mesures telles Crit'air ; seuls 60 PV ont été dressés depuis que ce dispositif existe.

Les objectifs sont extrêmement consensuels et nous ne pouvons qu'y adhérer ; cependant, en termes de mesure, je ne vois pas ce qui est de nature à mettre les réalisations au niveau des objectifs. Certaines mesures annoncées paraissent bizarres. Par ailleurs, il faudrait que l'Administration parisienne se mette en état d'être exemplaire en ce qui la concerne.

M. LIEBAULT

Les objectifs chiffrés donnés en préambule sont très ambitieux. L'enjeu est énorme ; en effet, les accords de Paris visaient à maintenir la hausse des températures à moins de deux degrés, voire la limiter à 1,5. Or, un rapport vient d'être publié dans le cadre de la COP 23 sur l'écart catastrophique entre les engagements pris par les États et les accords de Paris : nous allons vers une augmentation de 3 %.

Le groupe communiste pense que seuls de grands chantiers publics permettront de parvenir à ces objectifs ; la lutte contre le changement climatique passe par des investissements publics pourvoyeurs d'emplois publics. Or, dans ce Plan Climat, que nous appuyons, nous voyons apparaître la notion de gouvernance, de plaidoyer, d'incitation individuelle, de bonnes pratiques. Cela ne suffira pas sans un engagement très fort de la collectivité. Par exemple, en ce qui concerne la partie sur l'énergie, nous souscrivons aux objectifs envisagés (isolation thermique des bâtiments, développement du solaire et de l'énergie géothermique) mais le Plan souligne aussi que l'autoconsommation doit être développée. Le groupe communiste considère qu'un marché décentralisé de l'énergie ne peut que générer de nouvelles inégalités entre les territoires ; seul un service public national permet de garantir l'intérêt de tous.

Concernant les mobilités, offrir plus d'espace public aux piétons nous paraît une bonne chose, de même que faire de Paris une ville 100 % cyclable, avec des lignes à haut niveau de service, mais nous alertons sur le fait que de nombreuses personnes issues de classes populaires et en horaires décalés ont besoin de leur véhicule. Or, aujourd'hui, les motorisations électriques sont inaccessibles à une grande partie des ménages. Ces mesures ne doivent pas être punitives pour ceux qui n'auraient pas les moyens de se défaire de leur vieux véhicule. Nous avons plutôt besoin de transports publics à la hauteur des besoins de chacun, accessibles à tous, et assurant une meilleure liaison entre les territoires. Nous pensons à la ligne B du RER, nous pensons à une offre nouvelle, comme les lignes 15 et 17 du métro. En résumé, la limitation de l'usage de la voiture individuelle dans Paris doit être progressive et acceptable pour tous.

Concernant un Paris 100 % éco-rénové, aux bâtiments bas carbone et à énergie positive, nous soutenons cette stratégie qui impulse une rénovation massive des bâtiments. De même, nous soutenons l'idée de projet urbain qui va vers une neutralité carbone.

Je souhaite poser une question à l'adjointe au développement durable ; il est souvent dit dans le Plan que les chaudières au fioul auront disparu en 2030. Par quelle technologie seront-elles remplacées ?

Concernant les déchets, il est positif de lutter contre le gaspillage alimentaire et de favoriser le tri et la valorisation des déchets ; néanmoins, nous pensons qu'il faut redonner à la collectivité la primauté sur l'organisation du service public de collecte des déchets. Les déchets ne doivent pas être une manne financière pour de grands groupes qui profitent de bas salaires dans ce secteur d'activité. Notons que les métiers pénibles de la collecte des déchets sont aujourd'hui peu reconnus et peu rémunérés alors qu'ils sont essentiels. Cette revalorisation en peut se faire qu'avec de l'emploi public, pour que ces personnels soient formés à cette mission de service public et que leur carrière et leur rémunération puissent évoluer. C'est pourquoi la remunicipalisation du service de collecte des déchets ménagers s'impose, selon nous.

Concernant l'alimentation durable, nous soutenons le projet d'une ville qui soutient le développement des filières agro-alimentaires durables et renforce son autonomie alimentaire, le tout dans le cadre d'un régime alimentaire bas carbone. Cependant, pour cela il faudra créer une halle alimentaire dans chaque arrondissement, en commençant par ceux qui sont situés dans les quartiers politique de la ville. Ces halles doivent être en tête de la stratégie alimentaire du territoire, et pas seulement un ajout à une stratégie plus globale. Cette partie du Plan Climat doit donc développer davantage de dispositifs qui permettent à tous d'avoir accès à une alimentation saine.

Je n'ai pas le temps d'aborder tous les aspects d'un Plan Climat Air Énergie très riche ; nous trouvons cependant que le précédent plan n'a pas fait l'objet d'un bilan assez exhaustif, ce qui est regrettable.

Bien que ce projet soit encore améliorable, les élus du Groupe communiste voteront en faveur de cette délibération.

M. AZIERE

Beaucoup de choses ont été dites. Nous voterons, bien évidemment, ce Plan Climat Air Énergie, parce que ses objectifs sont incontournables. A la veille d'une mutation complète de nos habitudes de vie et de consommation, devant ce qui constitue sans doute la plus fantastique transition énergétique que nous ayons à vivre depuis plusieurs générations, nous souhaitons que le débat autour de ce Plan Climat soit dépolitisé au maximum ; il me semble, en effet, que les enjeux sont beaucoup plus importants que toute polémique ou tout sujet politicien. Étant donné les objectifs fixés dans des horizons lointains, il est inutile d'être dans la surenchère ou dans la critique permanente. Certes, un problème de méthode se posera ; tout ce qui s'est passé précédemment nous amène à être extrêmement vigilants sur la méthode et la mise en application des politiques publiques nécessaires pour atteindre ces résultats.

La neutralité carbone s'inscrit dans les accords de Paris de la COP 21 ; elle s'inscrit également dans le Plan Climat national présenté par Nicolas Hulot. Il me semble donc tout à fait logique et naturel que la Ville de Paris se contraigne à son tour à atteindre ces objectifs, encore une fois sans esprit polémique, car d'ici 2030 ou 2050, je suppose qu'à Paris comme ailleurs, les majorités se suivront et ne se ressembleront peut-être pas. Nous serons donc solidaires sur ces objectifs.

Je voudrais souligner deux points ; en ce qui concerne le chapitre transport, il ne faut pas oublier le quotidien des transports à Paris. Je ne vais pas parler de la circulation parisienne pour ne pas fâcher, mais si la réduction de la place de la voiture et la disparition des moteurs thermiques sont un objectif à atteindre, l'échéance de 2030 me paraît un peu ambitieuse. De plus, je pense que nous n'avons pas anticipé le fait que de nombreux Parisiens ont décidé de ne plus se servir de leur voiture et de se tourner vers les transports en commun. Nous n'avons pas anticipé la hausse de la fréquentation des transports en commun. Je pense en particulier à la ligne 13 et la ligne 4, qui traversent le 14^e arrondissement, et plus spécifiquement au nœud modal qui est au bord de la saturation : la gare Montparnasse. La nouvelle ligne à grande vitesse inaugurée au mois de juillet va ajouter 30 millions de visiteurs par an. Nous arrivons aujourd'hui à des flux de voyageurs qui dépassent la sécurité et la logique d'un contrat de transport que la RATP passe avec les usagers. Au vu de la situation dans ces stations et dans les rames aux heures de pointe, les conditions de transport ne sont plus dignes du contrat de transport entre les usagers et la RATP, qui est en situation de monopole.

Je voulais ajouter ces quelques points, sachant que, comme le disait M. LETISSIER, c'est une révolution culturelle à faire, en particulier dans le domaine de l'alimentation. Je suis moi-même très

impressionné par la perspective de diminuer la part carnée dans mon alimentation, et j'aimerais savoir quelle forme prendra l'incitation envers les restaurateurs à développer une offre en plats végétariens (de nombreuses choses relevant de la liberté du commerce).

Nous voterons ce plan. Il faudrait toutefois insister sur la dimension métropolitaine, régionale, inter-régionale et européenne des grands flux de pollution atmosphérique, et remettre le plan dans un contexte plus large. Contrairement à ce qui s'est fait avec d'autres mesures telles la piétonisation des voies sur berges, faisons de la concertation avec nos voisins une règle d'or de la mise en place de ces politiques publiques, afin de ne pas leur donner l'impression de prendre des décisions seuls, dans un égoïsme parisien, qui est la caricature de l'image que nous donnons.

M. CHERKI

J'ai une divergence avec Eric AZIERE : si un débat est politique, c'est bien celui-là. C'est le débat politique qui nous attend : la question du réchauffement politique, que nous n'allons pas aborder de manière neutre ou technicienne. C'est un débat qui conditionne les choix de société.

M. AZIERE

Nous faisons tous les mêmes choix.

M. CHERKI

Non, nous ne faisons pas tous les mêmes choix. Je revendique le fait d'avoir un désaccord majeur avec l'orientation actuelle du gouvernement en matière de politique publique de lutte contre le réchauffement climatique.

Là où je vous rejoins, Monsieur AZIERE, c'est que cet enjeu majeur est devant nous. Si nous voulons stabiliser le réchauffement climatique à deux degrés d'ici 2050, ce sont 40 à 70 % des émissions de gaz à effet de serre qu'il faudra diminuer dans le monde. Et comme les pays occidentaux, en particulier les pays anglo-saxons, ont consommé et développé la plus grande part d'énergie carbonée et de gaz à effet de serre, un enjeu de justice climatique et de financement se pose pour certains pays du Sud. (D'autres pays du Sud commencent à émettre beaucoup de gaz à effet de serre, notamment les classes supérieures en Chine). La question du financement des pays du Sud pose la question des aides publiques au développement et la question de choix : par exemple une taxe sur les transactions financières, une action au niveau européen ou national, une aide publique au développement... Ce sont des choix politiques. Quand on prend des engagements, se pose la manière de les financer et de les rendre opérationnels.

Par ailleurs, la responsabilité de la Ville est d'agir en cohérence par rapport aux engagements internationaux. Je regarde dans le Plan Climat de la Ville de Paris s'il accompagne des objectifs définis lors de la COP 21, voire essaie d'aller plus loin. S'il le fait, je le soutiens, mais je n'attends pas de savoir ce que pensent et ce que font l'Union Européenne et le gouvernement, pour agir. Le Plan Climat de la Ville de Paris va bien dans la direction des engagements pris par la communauté internationale parce qu'il sert les objectifs. En effet, pour agir sur les émissions de gaz à effet de serre, il faut agir sur tous les leviers, en hiérarchisant. Les bâtiments jouent un rôle très important, et la question du financement de ce programme va se poser. La Ville ne pourra pas tout faire toute seule, c'est là que les politiques publiques nationales auront un rôle à jouer. C'est là que la question des moyens à mobiliser, en France ou en Europe, se posera. La Ville a raison de dire qu'elle va approfondir cette question, car si nous n'agissons pas sur l'ensemble des bâtiments (publics ou privés), nous aurons du mal à atteindre nos objectifs.

Le deuxième élément concerne la question de l'alimentation carnée, que vous avez prise de manière un peu ironique ; ce que l'on appelle le CH₄, les émissions de méthane, est principalement le fait des bovins ou des productions rizicoles. Cela représente 24 fois la puissance du CO₂ en matière d'émission de gaz à effet de serre. Ces bovins sont nourris par des fourrages, eux-mêmes abondamment arrosés de pesticides, notamment du protoxyde d'azote, qui a un pouvoir polluant 268 fois supérieur.

La question de réduire progressivement la part de l'alimentation carnée est une question essentielle ; on ne mettra pas de contraventions aux restaurateurs, mais la question de la réglementation se posera à un moment ou à un autre. Le fait de commencer à le faire grâce aux leviers publics, à travers un travail d'éducation, notamment à travers la responsabilité de nourrir les enfants, met en cohérence le dire et le faire. Ce n'est pas une question mineure, et il est important que la Ville de Paris l'affirme.

Sur la question de la voiture, il est évident qu'il faut avoir une approche écologique non punitive. C'est de la responsabilité de l'État d'avoir des politiques fiscales permettant d'accompagner la mutation des moyens de transport individuels et la priorité aux transports collectifs, et de le faire en cohérence avec ce que font les régions, y compris en incitant les régions à agir. Une ville qui dit qu'elle veut éradiquer la présence des voitures diesel et des voitures à moteur thermique, a raison. L'OMS a expliqué en 2017 que la première cause de mortalité urbaine était la pollution de l'air, avec 6 millions de morts. On pourrait reprocher à dessein à la Ville de Paris, alors qu'elle est la ville la plus riche, de ne pas avoir pris un certain nombre de mesures pour avancer sur cette question. Même si la concertation provoque des désaccords et des conflits, la Ville a raison d'avancer. Je trouve que les caricatures qui sont faites à l'encontre de la Maire de Paris par rapport à sa politique sont les caricatures de personnes qui n'expliquent pas ce qu'elles proposent de manière alternative pour réduire la pollution.

C'est un débat politique, Monsieur AZIERE. Trouver des moyens de financement sans augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens est simple : arrêter toutes les subventions publiques aux énergies fossiles. En effet, l'énergie la plus subventionnée dans le monde et en France aujourd'hui n'est pas l'énergie renouvelable : ce sont le pétrole et l'énergie nucléaire, pour un coût catastrophique (au sens financier et écologique).

Mme BLAUDEL

Ce Plan Climat n'a pas encore sauvé la planète mais je constate qu'il a réveillé le Conseil d'Arrondissement.

Ayant travaillé sur ce plan depuis plus de deux ans, je vais tenter de résumer ma pensée, sans être trop longue. Ce plan est d'abord la réponse de la Ville de Paris à une urgence écologique qui se ressent de plus en plus. Nous avons oublié de parler de ce contexte global : l'actualité récente nous l'a montré, la planète s'est rappelée à nous, je pense aux conséquences d'Irma et d'Harvey, à ces paysages de désolation, aux milliers de personnes déplacées. Le dérèglement climatique, c'est aussi aujourd'hui à Paris. J'avais fait mener une étude en 2014 avec Météo France pour déterminer les effets du dérèglement climatique à Paris ; cela avait fait sourire quand nous avons parlé d'étés de plus en plus chauds, de vagues de canicule, d'orages très violents ou de crues. Les faits sont là : depuis 2014, nous avons connu tous ces phénomènes climatiques. Il est nécessaire d'agir rapidement, de passer des discours aux actes.

Le contexte global est aussi celui de la COP 21 : la mobilisation de tous les grands États pour limiter le réchauffement climatique à deux degrés, limiter les conséquences que cela aurait pour nos sociétés. L'envie, désormais, est de répondre à ce que soulève ce rapport de l'ONU ; arrêter l'écart entre les grands engagements et la mise en action. Je suis pour ma part très curieuse de voir ce qui va se passer au moment du grand sommet sur le climat convoqué par le Président de la République en fin d'année. Nous sommes plusieurs à avoir déjà fait savoir que cela ne pouvait pas simplement être une grand-messe disant qu'il faut sauver la planète ; il s'agit de savoir ce que l'on fait concrètement. C'est ainsi que nous nous inscrivons dans ce Plan Climat, que nous avons pensé comme une contribution directe aux accords de Paris, une traduction en plan d'actions. En ce sens, c'est extrêmement politique ; ce plan est pour moi un choix de ville, un choix politique dans le bon sens du terme. Paris est aujourd'hui la première ville au monde à faire cela. Vous citez Nicolas Hulot ; il y a l'intention de la neutralité carbone, mais il ne faut pas oublier la traduction concrète. Je suis inquiète sur un certain nombre de choses qui ont été annoncées ; on voit beaucoup de mesures qui enlèvent ce qui a été fait avant pour faire mieux. Or, le « faire mieux » n'est pas encore affiché.

Aujourd'hui, parmi toutes les villes fortement engagées contre le dérèglement climatique, Paris est la seule ville au monde à poser, à travers ce Plan Climat, cette vision de neutralité carbone.

Ce plan comporte plusieurs volets :

- Avoir une vision à 2050 de cette neutralité carbone, dans sa définition la plus large, en cherchant à réduire les émissions de toutes les activités parisiennes, aux frontières de Paris : activités liées à nos logements, bâtiments de tertiaire, déplacements. Il faudra également regarder l'empreinte globale de Paris, c'est-à-dire tout ce qui est produit en dehors de Paris, puis transporté à Paris. Si un déchet ressort ensuite de Paris pour être traité. Aux émissions globales de Paris, il faut donc ajouter l'alimentation, les déchets et le transport aérien. Cette vision à 2050 consiste à se demander comment penser notre ville. Je pense que nous serons dans une ville plus verdoyante, parce que nous nous serons adaptés pour faire face à la canicule, que nous aurons rénové 100 % de nos bâtiments, ce qui nous aura permis de limiter les émissions de gaz à effet de serre, de limiter la précarité énergétique, et de développer de nouveaux emplois. Nous aurons fait la révolution des mobilités, nous aurons adopté ce fameux régime flexitarien où nous mangerons moins de viande, plus local et plus bio. Nous aurons également fait une révolution sur le plan de l'énergie ; 20 % des toitures seront couvertes de panneaux solaires. Un monde que je vois positif, contrairement aux esprits chagrins qui pensent que la transition écologique est le retour à la bougie.

- L'idée est d'agir dès maintenant, avec un plan d'actions 2018-2030, dans lequel se trouvent les grands classiques d'intervention des plans climat, ainsi qu'une part de mobilisation importante. En effet, tout le monde doit avoir en tête que 80 % des émissions de gaz à effet de serre à Paris sont du ressort de tout un chacun, que l'on soit citoyen, association ou grande entreprise. Comment les embarquer avec nous, comment embarquer de nouvelles coopérations ? La Métropole est un acteur majeur aujourd'hui. J'étais cet après-midi même avec les acteurs métropolitains pour construire le Plan Climat Métropolitain ; demain, ce seront aussi des partenariats Paris-territoires ruraux, pour développer l'agriculture francilienne et les énergies renouvelables. Ce Plan Climat est aussi un moment de plaider fort de la Ville de Paris ; nous aurons beau être très bons et très volontaires à Paris, si l'ensemble du cadre national et européen ne se met pas en marche, nous nous n'atteindrons pas ces objectifs.

Pour autant, les moyens sont sur la table du côté parisien. Le bilan des différents plans a été réalisé. Il n'est peut-être pas arrivé jusqu'à vous, mais je vous le ferai parvenir. Nos résultats sont bons, et la pente s'accélère. C'est 10 % aujourd'hui, mais comme toutes les mesures ont été mises en œuvre ces dernières années, nous allons commencer à mesurer ces résultats de manière beaucoup plus forte. Dans le Plan, tous les grands items de la transition écologique sont posés sur la table, par exemple sur la question de l'énergie : comment produire, comment agir sur nos grands réseaux, comment évoluer sur la gouvernance. Tu parlais, Nicolas, de remunicipaliser la gestion des déchets. Je crois que nous avons un enjeu, reprendre la gouvernance de nos grands réseaux énergétiques à l'échelle parisienne et métropolitaine. Je crois que la fonction énergie de l'État hyper centralisateur français est terminée. Si nous voulons passer aux 100 % renouvelables, il faut suivre ce qui a réussi dans d'autres pays, à savoir donner plus de poids aux régions et aux villes pour avancer sur ces sujets. Je suis sûre que nous y reviendrons au moment du Conseil de Paris.

Il est certain que nous allons encore avancer sur la question des déplacements ; le mouvement est en route dans le cadre urbain. En 2030, il y aura plus de vélos que de voitures à Paris ; c'est ce que montrent les courbes. Le Plan poursuit cette politique parisienne, et monte d'un cran avec la Métropole. Il y a un enjeu sur les transports en commun mais la Région est l'une des grandes absentes du tour de table de l'élaboration de ce Plan Climat, je le regrette fortement. J'espère qu'elle reviendra dans ce tour de table dans les semaines et les mois qui viennent.

Je vais terminer sur l'alimentation, sujet qui déchaîne les passions, tout comme les déplacements. Ce Plan Climat propose en effet la promotion du régime flexitarien à Paris : manger moins de viande a un impact sur la santé, sur la planète, sur l'environnement, sur l'emploi. Pascal parlait des pesticides ; nos cheptels sont alimentés par des tourteaux de soja en provenance d'Amérique du Sud, où sévit la déforestation. Dès février prochain, nous discuterons au Conseil de Paris de la nouvelle stratégie alimentaire pour l'ensemble du territoire parisien. Nous avons regardé avec Olivia POLSKI comment se structure l'alimentation parisienne aujourd'hui : 70 % de notre alimentation est française, un aliment fait 660 kilomètres avant d'arriver dans notre assiette, ce qui est peu. Nous allons regarder comment faire évoluer cette alimentation dans les années qui viennent, pour faire du bien à la planète en

réduisant les gaz à effet de serre, en renforçant la résilience de Paris (si les forains bloquent trop longtemps Paris, nous n'aurons plus rien dans nos supermarchés dans quatre jours), en étudiant les aspects sociaux afin que tout le monde ait accès à cette alimentation de qualité, et en examinant la façon d'être un acteur de l'agriculture à l'échelle francilienne. Le chemin est tout à fait possible. Je vous assure, Madame CARRÈRE-GEE, que les enfants iront bien, même en réduisant la part de viande dans leur alimentation.

C'est un plan excessivement ambitieux ; je suis extrêmement fière du résultat. Il est issu d'une vaste concertation ; les Parisiens ont largement tenu la plume, quelle que soit leur casquette. Si toutefois, certains sujets vous frustrent encore, n'hésitez pas à déposer des vœux au Conseil de Paris ; j'ai jusque-là été ouverte à toute proposition. Il y aura une phase de consultation publique et le sujet reviendra au Conseil au mois de mars. Vous n'aurez donc aucune excuse pour préciser vos demandes de frustration.

Mme PETIT

Merci. Beaucoup de choses ont été dites. Je propose d'approuver ce plan à l'échelle de notre arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 203

2017 DEVE 170 Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050

M. Florentin LETISSIER rapporteur

DÉLIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 4 pouvoirs
Pour : 26 dont 3 pouvoirs
Abstentions : 3(LR) dont 1 pouvoir

- Projet de délibération 2017 DAE 253
Budget Participatif 2016 « Une halle alimentaire solidaire pour le 14^e » - Subvention - chantier d'insertion (310 000 euros) et convention avec l'association Food de Rue (14^e)

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Mme CHEVALIER

Ce projet de délibération sur le budget participatif vient à point pour l'association Food de Rue, afin qu'elle bénéficie d'une subvention de 310 000 euros.

L'association Food de Rue est un Chantier d'Insertion (ACI) conventionné par l'État. Elle accompagne et favorise l'insertion par l'emploi de femmes à travers deux débouchés : le commerce alimentaire de proximité et la restauration solidaire à destination de publics à faibles revenus.

Cette activité, dont les recettes sont strictement encadrées, constitue le support à l'insertion professionnelle du public qu'elle accompagne. En parallèle, Food de Rue crée et anime des activités collaboratives autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, dans une logique de renforcement du lien social. L'association a d'ores et déjà fait ses preuves sur le site des Grands Voisins, depuis trois ans.

Elle a rencontré un vrai succès tant sur le plan de la dynamique d'insertion qu'elle a permis, qu'en terme de rencontre avec le public.

L'installation pérenne dans le 14^e permettra d'asseoir le chantier d'insertion de Food de Rue tout en offrant aux habitants une offre alimentaire alternative, une offre alimentaire saine, approvisionnée par des circuits courts, rémunérant les producteurs au juste prix, accessible au plus grand nombre. Dans la halle Didot (propriété RIVP), Food de Rue propose la mise en place d'une halle plurielle, qui combine halle de producteurs franciliens ou en circuit court, unité de transformation des invendus des commerces voisins et un espace vente-restauration. Pour l'équipement du local qui accueillera ce chantier d'insertion, l'association sollicite la Ville de Paris, en particulier, les travaux d'équipement dépendant d'une prise en charge par la Ville de Paris concernant l'électricité, les cloisons, la plomberie, une VMC.

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association Food de Rue, la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe.

Mme CARRÈRE-GEE

C'est une très bonne initiative mais c'est extrêmement cher. Je ne suis pas compétente car je n'ai pas vu les projets d'aménagement, mais 300 000 euros pour aménager cette surface me paraît être une somme très élevée.

Je voulais savoir quel sera le modèle ; c'est un chantier d'insertion. Comment seront pris en charge les frais de personnel ? Comment cela va fonctionner ? Cela peut être un chantier d'insertion pour une partie du personnel seulement.

Mme PETIT

Il faut toujours un encadrement.

Mme CARRÈRE-GEE

Oui, pour l'encadrement, mais en plus de l'encadrement, d'autres salariés vont-ils travailler là ?

Mme POLSKI

Il s'agit de l'aménagement du local et de l'équipement (chambres froides, par exemple, qui coûtent assez cher). Vous trouverez le détail dans la délibération.

Il s'agit de la deuxième halle alimentaire que nous ouvrons dans Paris, la première étant située dans le 10^e arrondissement. C'est un engagement de mandature d'Anne Hidalgo, confirmé par un rapport de l'inspection générale de la Ville de Paris, faite à la demande du groupe communiste, dans lequel il est préconisé de développer des modèles différents, pour de l'alimentation saine, de qualité et de proximité.

Ce chantier d'insertion permet de mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement, en l'occurrence l'insertion de femmes. La grande majorité, hormis l'encadrement, est dans cette situation d'insertion. Ce chantier est conventionné par l'État ; il offre deux débouchés : le commerce alimentaire de proximité et la restauration solidaire à destination de publics à faibles revenus.

Nous avons la chance de pouvoir offrir cela dans le 14^e. En effet, les réunions de travail ont montré qu'il ne s'agissait pas d'un modèle économique simple. Pour développer ce type d'offres, une proximité avec des producteurs locaux est nécessaire, avec un objectif d'alimentation saine. L'accompagnement public est nécessaire à ce stade. Nous verrons si le développement de ce genre de modèle fait qu'ils pourront trouver un modèle économique par eux-mêmes, mais ils ont pour l'instant besoin d'être soutenus.

Je ne sais pas s'il est possible de développer, comme cela a été évoqué, un service public de la halle alimentaire ; en effet il existe déjà dans Paris des marchés alimentaires. Nous avons en tous cas là deux expérimentations qui vont permettre d'étudier la façon de dupliquer ce genre de modèle.

Mme DAUCHEZ

Nous sommes tout à fait favorables à ce joli projet mais nous sommes circonspects sur sa mise en œuvre. Quand je regarde le projet de convention qui nous a été soumis en même temps que le projet de délibération, je vois que la subvention est de 310 000 euros (ce qui est cher), et que l'ensemble des travaux est valorisé à 381 146 euros. Je me demandais comment serait financé le delta entre la subvention et le montant total des travaux. Quel est le modèle économique retenu ?

Mme CHEVALIER

Le détail des 390 000 euros de travaux figure en dernière page.

Mme DAUCHEZ

La subvention est de 310 000 euros et le montant total des travaux est de 381 146 euros. Comment le delta entre ces deux montants va être financé, le projet reposant sur la réalisation de l'ensemble des travaux ?

Mme PETIT

Le porteur de projet Food de Rue apporte une part de financement pour la mise en place de la halle alimentaire Broussais. Le jury qui s'est réuni pour retenir le porteur de projet a des contacts très surs avec des fondations, pour compléter et cofinancer ce projet. C'est donc un financement partagé.

Mme DAUCHEZ

Merci pour cette réponse ; néanmoins, le financement n'est pas réuni pour le moment, et s'élève seulement à 310 000 euros.

Mme PETIT

Comme pour bon nombre de projets où la Ville ne finance pas à 100 %. Je ne vois pas où est le problème.

Mme DAUCHEZ

Nous sommes là pour approuver une subvention de 310 000 euros, ce qui n'est pas neutre comme montant, alors que le projet réclame 390 000 euros pour être réalisé. Il est normal de savoir si en accordant 310 000 euros, le projet sera réalisé. C'est une logique de bon père de famille.

Mme POLSKI

Ils ont non seulement de l'argent en propre, mais ont obtenu un prêt de la part du Crédit Coopératif.

Mme PETIT

Comme dans tout projet, il y a une part de financement Ville et une part de financement privé du porteur de projet. Sa banque attend beaucoup du résultat du vote de cette délibération.

Mme DAUCHEZ

Il aurait été bon de le préciser.

Mme PETIT

Je propose de passer au vote, tous les éléments ayant été donnés.

2017 DAE 253 Budget Participatif 2016 « Une halle alimentaire solidaire pour le 14^e » - Subvention - chantier d'insertion (310 000 euros) et convention avec l'association Food de Rue (14^e)

Mme Catherine CHEVALIER rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DAE 297

Budget Participatif 2016 : Mise en œuvre du projet « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Subvention (524 000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Ce projet de délibération vise à mettre en œuvre le projet « Plus de commerces dans les quartiers populaires » retenu par les Parisiens dans le budget participatif 2016. Ce projet vise à faciliter l'installation des commerces et des activités en pied d'immeubles, en accompagnant les bailleurs dans la rénovation et la mise en accessibilité de locaux dégradés.

Ce dispositif est complémentaire du dispositif « Coup de Pouce Commerce », par lequel nous intervenons directement auprès des commerçants pour l'embellissement de leur commerce, et d'un autre dispositif du même ordre, consacré à la vie associative.

Ce dispositif sur les commerces est crédité au total de 524 000 euros à l'échelle de Paris, accordés à Paris Habitat. Cela représente, pour le secteur de la Porte de Vanves qui nous concerne, un montant de 150 000 euros.

Le choix des commerces bénéficiaires de ces aides sera effectué en étroite collaboration avec la SEMAEST, qui pilote dans l'arrondissement le contrat Paris Commerces. La commercialisation de ces locaux sera opérée par le GIE inter-bailleurs que vous connaissez déjà sur ces sujets commerciaux.

DÉLIBÉRATION N° 205

2017 DAE 297 Budget Participatif 2016 : Mise en œuvre du projet « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Subvention (524 000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH

M. Cyril MOURIN rapporteur

DÉLIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 2 (Mme M-C CARRÈRE-GEE/M. Patrick VIRY)

- Projet de délibération 2017 DAE 2

Marché aux puces et square aux artistes de la Porte de Vanves (14^e) - Règlement

M. MOURIN

Cette délibération concerne le marché aux puces de la Porte de Vanves. Le règlement de ce marché date en effet de 2006 et doit être actualisé afin de l'adapter à l'exploitation actuelle de ce lieu et à l'évolution des textes en vigueur : interdiction des sacs en plastique, modalités de transfert d'une place d'abonné dans le cadre d'une succession, modalités d'attribution des emplacements alimentaires.

Les modifications apportées sont techniques et limitées. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. LIEBAULT

Il est indiqué que le marché aux puces de la Porte de Vanves se tient sur le trottoir de l'avenue Marc Sangnier, entre l'avenue de la Porte de Vanves et la rue Maurice d'Ocagne, sur les deux trottoirs de la rue Georges Lafenestre, entre l'avenue Maurice d'Ocagne et le pont franchissant le boulevard périphérique. Or, nous avons tous remarqué que les puces viennent désormais sur le boulevard Brune.

M. BOUABBAS

C'est à cause des travaux.

M. LIEBAULT

J'ai la réponse à ma question.

Mme CARRÈRE-GEE

Je ne savais pas que c'était à cause des travaux ; il est vrai que cela déborde sur le boulevard Brune depuis un moment. Certains trouvent que ce n'est pas une mauvaise idée. Il faudrait peut-être y penser dans la rédaction du projet.

M. MOURIN

Je n'ai pas entendu tout ce que vous disiez ; vous parlez de changer les rues dans le règlement ? L'occupation actuelle est passagère et liée aux travaux. Il ne s'agit pas d'une demande des commerçants ; il n'y a donc aucun enjeu à élargir le périmètre. Les habitants, quant à eux, sont plutôt contents que cela revienne à son emplacement initial.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 206

2017 DAE 2 Marché aux puces et square aux artistes de la Porte de Vanves (14^e) - Règlement

M. Cyril MOURIN rapporteur

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

Abstentions : 2 (Mme M-C CARRÈRE-GEE/M. Patrick VIRY)

– **Projet de délibération 2017 DEVE 167**

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux / Budget participatif 2016 "+ de nature en ville"

Rapporteuse : Mme Valérie MAUPAS

Mme MAUPAS

Cette délibération est relative au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux.

La Ville de Paris est fière, pour contrer la raréfaction d'un certain nombre d'espèces, a proposé au budget participatif 2016 une « opération 10 000 moineaux » et « des habitats pour sauver la faune » regroupés dans le cadre du projet « + de nature en ville », lauréat du budget participatif 2016.

Ainsi, la question de la disparition des moineaux à Paris a fait l'objet d'un vœu au Conseil de Paris des 26, 27 et 28 septembre 2016, proposant une étude, des actions de terrain pour enrayer cette disparition, le soutien de la LPO et du CORIF dans le suivi des populations et la sensibilisation et l'information du public. Selon les organismes scientifiques et les associations, la disparition des moineaux est sans doute liée à plusieurs facteurs dont la pénurie de lieux de nidification.

Il est essentiel de maintenir et de développer les abris pour les insectes au vu de leur rôle dans l'alimentation des jeunes moineaux mais aussi dans la pollinisation des espèces végétales, conformément aux engagements pris par la Ville dans le cadre du « Plan ruches et pollinisateurs ».

La Maire de Paris propose donc qu'un appel à manifestation d'intérêt soit lancé auprès des copropriétés et bailleurs sociaux volontaires pour accueillir des abris à moineaux et insectes qui seront fournis gratuitement par la Ville de Paris.

Chaque abri sera accompagné d'un manuel pratique (respect de l'orientation, de la hauteur, de la période d'installation et de nettoyage, et comportant également des conseils pour favoriser la plantation de végétaux ressources à proximité), que le demandeur s'engagera à respecter au moment de la récupération du matériel, par la signature d'une lettre d'engagement.

Le coût d'un nichoir à moineaux est d'environ 75€ TTC, celui d'un hôtel à insectes est d'environ 200€ TTC. L'enveloppe maximale pour cet appel à manifestation d'intérêt est fixée à 150 000€ TTC. Les services de la direction des espaces verts et de l'environnement passeront en procédure adaptée un marché de fournitures à bons de commande afin de pouvoir fournir au fur et à mesure les demandeurs d'abris.

La Mairie de Paris propose qu'une étude de benchmark à l'échelle des grandes villes européennes soit lancée début 2018, afin qu'un recensement exhaustif des causes probables de disparition du moineau soit réalisé et complété par l'analyse de leur pertinence sur le territoire parisien. Le benchmark est une forme d'étude comparative de ce qui existe un peu partout.

Cette dépense de fonctionnement sera imputée sur la mission 280, rubrique 820, nature 617 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2018.

Mme GUY-DUBOIS

Pour pouvoir entendre les petits moineaux quand les beaux jours reviendront, je vous propose de délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 207

2017 DEVE 167 Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux / Budget participatif 2016 "+ de nature en ville"

Mme Valérie MAUPAS rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DEVE 144

Cession à titre gratuit de 3 équipements ludiques, provenant de deux squares du 14^e arrondissement, à la brigade de Sapeurs-Pompiers, 47 rue Saint-Fargeau (20^e) - Convention de don

Rapporteure : Mme Valérie MAUPAS

Mme MAUPAS

Dans le cadre du réaménagement des aires de jeux du square Georges Lamarque et du jardin du Moulin des Trois Cornets à Paris 14^e, il a été décidé de remplacer les huit équipements ludiques actuels.

Dans un souci de favoriser l'upcycling et la réutilisation, la Ville de Paris cède, à titre gratuit, trois de ces équipements ludiques d'aires de jeux extérieures, encore utilisables. Une convention a donc été rédigée en vue de définir les conditions de remise de ces trois équipements ludiques à la brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris domiciliée 47 rue Saint-Fargeau (20^e).

Selon les termes de la convention, la brigade de Sapeurs-Pompiers prend à sa charge le chargement et le transport des trois équipements ludiques qui auront été préalablement déposés et stockés par la Ville de Paris.

Cette convention vaut transfert définitif de propriété, sans possibilité de restitution à la Ville de Paris. Elle prend effet à compter de sa date de notification au preneur. La brigade assumera la responsabilité de tout dommage causé ou subi par l'utilisation ultérieure de ces équipements et s'engage à n'exercer aucun recours contre la Ville de Paris, à quelque titre que ce soit.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention permettant le don de trois équipements à la brigade de Sapeurs-Pompiers.

M. AZIERE

Nous voterons en faveur de cette délibération avec enthousiasme. Dans le même esprit, je ferai une proposition : déposer, stocker et vendre le City stade du square Lionel Assouad, ce qui permettrait aux riverains de respirer un peu.

DÉLIBÉRATION N° 208

2017 DEVE144 Cession à titre gratuit de 3 équipements ludiques, provenant de deux squares du 14^e arrondissement, à la brigade de Sapeurs-Pompiers, 47 rue Saint-Fargeau (20^e) - Convention de don

Mme Valérie MAUPAS rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DEVE 174

Dénomination "place Louise Losserand" attribuée à la place située 145, rue Raymond Losserand (14^e)

Rapporteure : Mme Valérie MAUPAS

Mme MAUPAS

Il a été demandé qu'un hommage soit rendu à la résistante Louise Losserand en attribuant son nom à un espace vert du 14^e arrondissement. Le site choisi est une place carrée, d'une superficie de 1 540 m².

La commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux, qui s'est réunie le 20 juin 2017 a donné un avis favorable à cette demande.

Louise Marié, fille d'un ouvrier fondeur syndicaliste, est née le 23 février 1904 à Paris et est décédée le 17 mars 1991 à Beaumont sur Oise. En juin 1922, Louise, brodeuse, épouse Raymond Losserand, artisan fourreur. Tous deux sont militants communistes. En 1937, Raymond est élu conseiller municipal communiste du 14^e arrondissement alors que Louise est trésorière de cellule. Raymond est en 1941 responsable de l'OS (organisation spéciale) en région parisienne, une organisation de combat créée par le parti communiste clandestin. Raymond est désigné en avril 1942 responsable politique du premier triangle de direction des FTP (francs-tireurs partisans) de la région parisienne, les autres membres du triangle étant Gaston Carré et Henri Tanguy. Louise Losserand est l'agent de liaison de son mari, elle est chargée de toutes les communications entre les résistants. Lors d'un vaste coup de filet de la police française le 16 mai 1942, Raymond et Louise Losserand, Gaston et Yvonne Carré sont arrêtés. Louise est incarcérée au Dépôt de la préfecture de police. Le 21 octobre 1942, Raymond Losserand et Gaston Carré sont fusillés au stand de tir du ministère de l'Air. Le 27 octobre, Louise est transférée au fort de Romainville. Le 24 janvier 1943 elle est déportée, ainsi qu'Yvonne Carré, vers Auschwitz, dans le convoi dit des 31 000. Après avoir survécu au typhus, elle est conduite successivement à Ravensbrück le 4 août 1944, puis à Mauthausen le 2 mars 1945. Yvonne Carré mourra en déportation. Le 22 avril 1945, le camp de Mauthausen est libéré. Louise est alors rapatriée en France par la Croix-Rouge.

La Ville de Paris tenait à rappeler le souvenir de Louise Losserand. Comme de nombreuses épouses, son rôle dans la Résistance fut d'aider son mari dans ses activités clandestines. La fonction nécessaire et dangereuse d'agent de liaison n'a pas toujours été reconnue, alors que ces femmes ont permis la communication entre les résistants au péril de leur vie. Louise Losserand, résistante, agent de liaison, déportée, en est le symbole.

Mme PETIT

Nous avons déjà délibéré lors du vœu du Conseil de quartier. Je pense qu'il y a unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 209

2017 DEVE 174 Dénomination "place Louise Losserand" attribuée à la place située 145, rue Raymond Losserand (14^e)

Mme Valérie MAUPAS rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– **Projet de délibération 2017 DEVE 4-G**
Avenant à convention avec l'association Études et Chantiers pour un chantier d'insertion par l'entretien de la PC ferroviaire (13^e à 14^e) et de quatre centres sportifs du 13^e

Rapporteure : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

La SNCF avait fait le choix depuis 2006 de confier l'entretien de la petite ceinture à des associations de chantiers d'insertion. Ces chantiers ont permis à plus de 400 personnes d'être accompagnées vers le chemin de l'emploi, tout en contribuant notamment à la propreté des lieux, à la préservation et au développement de la biodiversité locale.

Le champ des responsabilités de la Ville de Paris sur la petite ceinture s'étant élargi à partir de 2016 avec les conventions de superposition d'affectations et de transfert dans les 13^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements, ces partenariats scellés avec les associations de chantiers d'insertion ont été étendus pour leur permettre de continuer à intervenir sur la totalité des emprises visées par ces accords. Les installations de chantier liées aux travaux de prolongement de la ligne 14 vont avoir pour conséquence de réduire le volume des activités d'entretien de ces sites servant de support à l'insertion socioprofessionnelle dans le 13^e. Il est donc proposé de réaffecter à ces chantiers d'insertion une partie du travail qu'ils n'ont plus à une autre partie du 13^e.

Ce chantier travaille aussi dans le 14^e. C'est à ce titre que nous sommes appelés à présenter cette délibération.

Mme PETIT

Il s'agit d'une délibération du département, pour laquelle nous ne votons pas.

- **Projet de délibération 2017 DU 244**
Règlement local de la publicité - Objectifs et Modalités de la concertation

Rapporteure : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

La place de la publicité dite « extérieure », doit être contrôlée par des dispositions efficaces pour la préservation de notre environnement mais aussi pertinentes pour ne pas nuire à la diffusion de l'information qu'elle porte.

On appelle publicité toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou attirer son attention. Or, un nouveau dispositif national relatif à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes nous permet maintenant d'imaginer les nouveaux rapports que la publicité peut et doit désormais entretenir avec le paysage urbain.

La Ville de Paris doit s'inscrire dans ce nouveau cadre de législation. Elle avait bénéficié jusque-là d'une dérogation lui permettant de « faire à l'ancienne » : avoir une commission de travail avec le préfet et décider ensemble d'un règlement de publicité. Désormais, la Ville se met en conformité avec la loi ; la façon dont sera organisée cette concertation autour du règlement de publicité sera de type PLU.

Nous votons aujourd'hui l'entrée dans la concertation sur ce règlement de publicité. Nous n'en votons ni les modalités ni le contenu, mais la façon dont elle va être organisée. De la même façon que pour le PLU, la procédure que je vous propose d'adopter prévoit le recueil de l'avis de toute personne, de tout organisme ou association compétents en matière de paysage, de publicité et d'enseignes, d'environnement, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat et de déplacement. Une concertation du public sera mise en place.

J'ai entendu tout à l'heure que certains allaient intervenir sur ce sujet, ce que j'ai du mal à concevoir, dans la mesure où il ne s'agit pas de voter sur le fond (cela ne concerne pas du tout le contenu).

M. LETISSIER

L'ensemble des groupes écologistes des différents arrondissements a décidé de voter contre cette délibération, afin d'insister sur plusieurs priorités politiques en amont de cette concertation. Pour nous, plusieurs points ne devraient pas être soumis à la concertation, dans la mesure où la publicité est la face la plus visible de la société de consommation. Or, la société de consommation est une société où tout est produit n'importe comment, sans se poser la question de savoir à quoi cela sert. On cherche à faire acheter ces produits, sans savoir si cela répond vraiment à un besoin essentiel et si ces produits ont été fabriqués en prélevant une trop grande quantité de ressources naturelles ou en consommant une trop grande quantité d'énergie.

Ce débat sur la publicité doit être posé d'emblée ; il a été posé par des maires dans des municipalités écologistes. À Grenoble, par exemple, la politique sur cette question est très avant-gardiste : la mairie fait la guerre à la publicité dans l'espace public.

C'est donc une priorité politique que nous posons en tant qu'écologistes, et que nous défendons à l'occasion de la révision de ce règlement local de publicité, en particulier sur la question de la légalisation des écrans sur l'espace public ; ces fameux écrans lumineux, qui consomment énormément d'énergie, et ne servent à rien.

Nous souhaitons dire notre opposition à ce type d'emplacements publicitaires, ainsi qu'aux publicités géantes que l'on voit sur les monuments historiques quand il y a des travaux, ou autour des stades.

Nous allons voter contre pour toutes ces raisons, et nous espérons que ces idées seront reprises par la Maire de Paris et son exécutif.

Mme AUFFRET

Cela n'a rien à voir ; nous entrons seulement dans la concertation. Il ne s'agit pas d'un vote sur les écrans lumineux des stades.

M. AZIERE

Je pense que cela a malgré tout quelque chose à voir ; en votant contre le principe même de la révision du règlement local de publicité, cela préserve les écologistes d'accepter certaines choses, qui sont sans doute inéluctables, grâce aux progrès que font la publicité et l'affichage avec le numérique.

Je partage un doute sur les aspects néfastes de l'affichage numérique ; le groupe UDI-Modem a proposé que si le nouveau règlement est autorisé, ce soit doublé d'un comité d'évaluation, afin de voir si cela n'apporte pas plus d'inconvénients que d'avantages.

En ce qui concerne les grands monuments, le règlement local de publicité autorise aujourd'hui l'affichage de super publicités ; on l'a vu au Lutétia ou à la Conciergerie.

Il serait bon de poser la question sur l'affichage publicitaire de la Tour Eiffel, quand elle est aux couleurs du PSG au moment où le club achète un joueur mondialement connu.

Par ailleurs, il sera sans doute intéressant de revoir la pollution lumineuse des enseignes commerciales, des vitrines commerciales ; je voudrais bien savoir pourquoi le Franprix de la rue Raymond Losserand est allumé jusqu'à des heures avancées de la nuit.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 210

2017 DU 244 Règlement local de la publicité - Objectifs et Modalités de la concertation

Mme Marianne AUFFRET rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 dont 5 pouvoirs

Contre : 4 (EELV)

Abstentions : 2 (Mme M-C CARRÈRE-GEE/M. Patrick VIRY)

- Projet de délibération 2017 DU 186

Comptes rendus financiers des opérations d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2016

Rapporteure : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Le Code de l'urbanisme prévoit un certain nombre de mesures définissant, d'une part, les rapports entre l'autorité publique locale et l'aménageur, et, d'autre part, les dispositions encadrant les contrats d'aménagement. Le concessionnaire doit fournir chaque année un compte rendu financier faisant apparaître l'état des réalisations en recettes et en dépenses, ce qui est le cas à travers cette délibération, pour la ZAC Saint-Vincent-de-Paul, pour laquelle aucun produit n'a été réalisé en 2016 et pour laquelle les charges réalisées en 2016 s'élèvent à environ 93,055 M€ HT, correspondant à l'acquisition par Paris Batignolles Aménagement de l'ancien Hôpital Saint-Vincent-de-Paul.

DÉLIBÉRATION N° 211

2017 DU 186 Comptes rendus financiers des opérations d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2016

Mme Marianne AUFFRET rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DU 190**

Cession à EFIDIS, après désaffectation et déclassement, d'une emprise communale 6-8 rue Bardinet (14^e) en vue de réaliser des logements sociaux

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit de la construction de 23 logements sociaux rue Bardinet. Cette étape vise à constater juridiquement la désaffectation et le déclassement de l'emprise, avant de vendre à Efidis pour un montant d'1,9 M€. C'est le cas, la Maison de la Justice et du Droit ayant déménagé au 99 rue d'Alleray et l'association « Elle's IMAGINE'nt » ayant également déménagé le 2 octobre dernier. Un document de la Direction de l'Urbanisme a donc constaté la désaffectation des lieux.

Il vous est donc proposé donc de constater la désaffectation, d'approuver le déclassement du domaine public ainsi que sa cession à EFIDIS au prix d'1,9 M€.

Le permis de construire est en cours d'obtention.

DÉLIBÉRATION N° 212

2017 DU 190 Cession à EFIDIS, après désaffectation et déclassement, d'une emprise communale 6-8 rue Bardinet (14^e) en vue de réaliser des logements sociaux

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DLH 251**

Réalisation 115, boulevard Jourdan (14^e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement PLUS par la RIVP

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Pour ceux qui connaissent ce quartier, il comprend de nombreuses chambres de service, qui ne correspondent plus aux conditions de confort d'aujourd'hui. L'opération de regroupement de chambres de service qui vous est proposée permettrait de créer un logement PLUS supplémentaire de 57 m². La participation de la Ville sera de 64 000 euros.

DÉLIBÉRATION N° 213

2017 DLH 251 Réalisation 115, boulevard Jourdan (14^e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement PLUS par la RIVP

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DLH 232

Réalisation 17, boulevard Jourdan, « Fondation Avicenne » (14^e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'une résidence étudiante de 109 logements PLUS par la RIVP

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'une nouvelle délibération qui concerne la Cité Universitaire, où de nombreux chantiers ont été lancés depuis quelques années. Cela concerne la Fondation Avicenne, résidence étudiante créée en 1969, et vide depuis dix ans.

L'objectif est d'approuver le financement de logements sociaux étudiants conventionnés en PLUS (notons que c'est la première fois que des logements sont conventionnés PLUS à la Cité U).

La subvention proposée est de 7,8 M€ et s'accompagne de garanties d'emprunts PLUS pour financer l'opération, visant à construire 109 logements étudiants PLUS.

DÉLIBÉRATION N° 214

2017 DLH 232 Réalisation 17, boulevard Jourdan, « Fondation Avicenne » (14^e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'une résidence étudiante de 109 logements PLUS par la RIVP

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DDCT 115 Subventions fonds du Maire (38 026 euros) à un établissement public et à 16 associations (14^e)**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Les fonds du maire comprennent l'intégralité des sommes recueillies par les mairies d'arrondissement à l'occasion des quêtes des mariages ou lors de dons spontanés, ainsi que 75 % des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition de locaux municipaux.

Nous répartissons cette année 38 026 euros, contre 29 500 euros l'an dernier, soit une hausse de près de 30 % de ces fonds, qui iront à des associations en ayant fait la demande via le système SIMPA, pour des opérations exceptionnelles :

- 1 800 euros à l'« Association des commerçants de la rue Brézin » pour les décorations de fin d'années ;
- 1 000 euros à l'« Association des commerçants de la rue Didot » pour les fêtes de Noël et l'organisation de vide-greniers ;
- 4 000 euros à l'« Association Do Jeunes » en vue de l'organisation d'une journée d'animations culturelles ;
- 1 500 euros à l'association « L'Un et l'Autre » pour la préparation et la distribution de repas chauds à des personnes en situation de grande précarité ;
- 1 500 euros à l'association « AS Collège François Villon » en soutien à la réalisation d'un ouvrage en partenariat entre les classes de 6^{ème} de l'établissement et les classes de CM2 des écoles du quartier ;
- 4 000 euros à l'association « Bête à Bon Dieu Production » en vue de l'organisation d'ateliers citoyens dans le 14^e arrondissement, notamment pour promouvoir l'égalité des personnes sourdes et malentendantes ;
- 2 000 euros à l'association « Centenaire Jean Rouch 2017 » pour l'organisation d'un hommage à Jean Rouch, ethnographe-cinéaste, le jour de la date anniversaire des 100 ans de sa naissance ;
- 5 000 euros à l'association « CEPIJE » en soutien à ses actions de prévention de la délinquance des jeunes du quartier ;
- 2 000 euros à l'association « Compagnie à Force de Rêver » pour la mise en place de plusieurs ateliers de création théâtrale ;
- 1 000 euros à l'association « Compagnie Bouche à Bouche » en soutien à son spectacle "Tentative(S) de Résistance(S) » ;
- 2 613 euros à l'association « Diapason » pour son action en faveur de l'enfant ;
- 1 000 euros à l'association « L'art de coudre à Paris », association accueillie à la MDA il n'y a pas très longtemps en vue de la création d'un atelier lumineux en tissu ;
- 500 euros à l'association « Les Amis de l'Université Populaire du 14 » pour du matériel de photocopie ;
- 1 000 euros au « Lycée Emile Dubois » pour participer au financement d'actions pédagogiques parascolaires ;
- 4 000 euros à l'association « Mission bretonne » pour l'organisation de la semaine de la Fête de la Bretagne ;
- 3 000 euros à l'association « Office du Mouvement Sportif du 14^e arrondissement » en vue de l'organisation du gala de boxe annuel ;
- 2 113 euros à l'association « Relief », qui propose la réalisation d'une charte de bon voisinage sous forme de bande dessinée ludique et dépersonnalisée, dont le contenu et la forme seront l'œuvre des locataires eux-mêmes.

DÉLIBÉRATION N° 215

2017 DDCT 115 Subventions fonds du Maire (38 026 euros) à un établissement public et à 16 associations (14^e)

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DDCT 146

Subventions (275 500 euros) à 84 associations pour le financement de 93 projets sur les quartiers politique de la Ville parisiens et avenant à une convention avec une association - Troisième enveloppe

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Dans le cadre du Contrat de Ville parisien, je vous propose d'attribuer la troisième enveloppe pour plusieurs projets d'associations œuvrant dans les quartiers politique de la Ville.

Une subvention de 4 000 euros est accordée à l'association Le Moulin pour son action «Soutenir les parents dans l'éducatif ». Cette action vise à faciliter le lien familles / école.

Une subvention de 4 000 euros est accordée à l'association Ressourcerie Créative pour son action «Développer le lien social à travers des ateliers de sensibilisation au réemploi- troc don participatif ». Dans le cadre d'une réhabilitation importante des HBM Paris Habitat de la Porte de Vanves.

Une subvention de 3 000 euros est accordée à l'association Carrefour 14 pour l'action "Festival culturel des habitants ». Cette action vise à valoriser les compétences, talents cachés des habitants et du public du centre socioculturel.

Une subvention de 3 000 euros est accordée à la Régie de quartier 14^e pour l'action "Redonner vie à la rue Prevost Paradol". La Régie de quartier coordonne le « comité Paradol » qui organise une série d'actions et d'événements pour impliquer les riverains dans la transformation et l'appropriation de cet espace.

Une subvention de 4 000 euros est accordée à l'association Diapasons pour son action « Corps et graphie- Ateliers corps en mouvement ». Ce projet s'inscrit dans les actions qui sont orientées vers l'école du 188 Alésia dans le cadre du dispositif « Tous Mobilisés ».

Une subvention de 1 500 euros est accordée à l'association Dixlesic and co pour son action «Eclats de rire/ ateliers youtubeurs », qui permet aux participants de s'exprimer, de dialoguer et de découvrir des univers professionnels par le biais de l'humour.

DÉLIBÉRATION N° 216

2017 DDCT 146 Subventions (275 500 euros) à 84 associations pour le financement de 93 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens et avenant à une convention avec une association - Troisième enveloppe

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DDCT 147**
Subventions (290 107 euros) à 57 associations porteuses de 67 postes d'adultes relais

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

C'est un sujet que nous avons pu aborder dans le cadre du CICA et à de nombreuses reprises ces derniers temps. La Ville apporte un soutien financier à la mise en place des postes d'adultes relais. L'apport des contrats aidés est fondamental pour les associations. Ce soutien est donc particulièrement important au vu des difficultés que vont connaître les associations. Même si les postes d'adultes relais ne sont pas remis en question dans les quartiers prioritaires, ils le sont sur les quartiers de veille active ; cela va impacter très fortement des associations que nous suivons, dont les actions sont fondamentales.

Il s'agit d'un complément de subventions pour les postes d'adultes relais du Centre social Didot, de l'association Le Moulin et de l'association Compagnie Fil de Soie.

DÉLIBÉRATION N° 217

2017 DDCT 147 Subventions (290 107 euros) à 57 associations porteuses de 67 postes d'adultes relais

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs
Pour : 28 dont 6 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DAC 571**
Subvention (30 000 euros) et convention avec la Fondation Henri Cartier-Bresson (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à la Fondation Henri Cartier-Bresson, installé depuis très longtemps dans le 14^e arrondissement, et qui souhaite déménager dans un lieu plus central et plus grand, l'immeuble qu'elle occupe étant contraint en termes d'espace.

La Fondation Henri Cartier-Bresson et la Fondation François Sommer s'associent pour acquérir et remodeler un ancien garage dans le Marais, 79 rue des Archives, à Paris. La mairie de Paris a souhaité accompagner cette installation qui devrait avoir lieu à l'automne 2018.

DÉLIBÉRATION N° 218

2017 DAC 571 Subvention (30 000 euros) et convention avec la Fondation Henri Cartier-Bresson (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs
Pour : 28 dont 6 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DJS 253**
Subventions (30 000 euros) et 6 conventions avec 6 associations de Jeunesse (14^e, 19^e, 20^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Dans le cadre de la politique envers les jeunes, je vous propose de soutenir une subvention de 2 000 euros pour l'association CEPIGE, pour un achat de matériel multimédia, afin de pouvoir rouvrir la salle d'enregistrement. En effet, suite à une infraction, le matériel a disparu et les activités qui sont mises en place avec les jeunes pour la conception et la réalisation des missions sur le web est particulièrement sollicitée.

DÉLIBÉRATION N° 219

2017 DJS 253 Subventions (30 000 euros) et 6 conventions avec 6 associations de Jeunesse (14^e, 19^e, 20^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs
Pour : 28 dont 6 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DJS 257**
Subvention (2 000 euros) et convention avec l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

L'association Les Petits Débrouillards Île-de-France a pour but de favoriser auprès d'un large public, et plus particulièrement des enfants et adolescents, l'intérêt, la connaissance et la pratique des sciences et techniques expérimentales, à partir de leur aspect ludique.

Il s'agit d'une action menée sur le quartier politique de la ville, en partenariat avec le centre social Noguès. Plusieurs événements ont été organisés cet été, notamment la venue du laboratoire mobile le « Science tour ».

DÉLIBÉRATION N° 220

2017 DJS 257 Subvention (2 000 euros) et convention avec l'association Les Petits Débrouillards Île-de-France (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DJS 136

Aides Paris Jeunes Vacances - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous propose de soutenir le dispositif Paris Jeunes Vacances, créé en 2003. Il s'agit de soutenir le dispositif qui sera renouvelé pour l'année 2018. Plusieurs commissions se tiennent pour valider les dossiers présentés par les jeunes de 16 à 30 ans, et qui sans l'aide que leur apporte la Ville, ne pourraient certainement pas partir en vacances. Ils sont malheureusement encore trop nombreux cette année à ne pas pouvoir prendre l'air en dehors de Paris. Nous avons aidé dans le 14^e 32 jeunes à hauteur de 100 euros et 18 jeunes à hauteur de 200 euros.

DÉLIBÉRATION N° 221

2017 DJS 136 Aides Paris Jeunes Vacances - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DPSP 4

Subventions (81 930 euros) et conventions à 18 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2017

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

M. GRUNENWALD

Je vais vous expliquer très rapidement ce dispositif Ville Vie Vacances, que je rapporte généralement en deux parties, l'une en mai, l'autre en octobre. Nous avons voté en mai une délibération pour 245 000 euros et des conventions avec 80 associations. La deuxième enveloppe, que je rapporte ce soir permet de soutenir 28 associations et 18 associations, pour un total de 81 930 euros.

En 2017, ce sont 253 projets présentés par les associations, dont 175 ont été retenus par la DPSP. Je veux simplement remercier les associations qui répondent aux appels à projet, en particulier les équipes de Florimont qui font un formidable travail sur le quartier Pernety.

DÉLIBÉRATION N° 222

2017 DPSP 4 Subventions (81 930 euros) et conventions à 18 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2017

M. Cédric GRUNENWALD apporteur

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

Questions Orales à la Maire d'arrondissement

Q14 2017 10 Question posée par Bertrand LESAIN, Conseiller d'arrondissement, et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés relative au projet de réaménagement de l'Avenue du Général Leclerc

Mme DAUCHEZ

Je représente Bertrand LESAIN.

Bertrand LESAIN, conseiller du 14^e arrondissement, et l'ensemble des élus du groupe LR, souhaitent demander à Madame la Maire du 14^e arrondissement de bien vouloir communiquer à l'ensemble des élus d'arrondissement la position de la Préfecture et des différents services de l'État concernant le réaménagement annoncé de l'avenue du Général Leclerc.

Mme PETIT

Nous tenons lundi prochain une réunion du groupe de travail qui se réunit depuis maintenant deux ans sur le sujet du projet de réaménagement de l'avenue du Général Leclerc. Nous attendons un avis du préfet de police depuis le mois de mai dernier ; un premier avis est arrivé il y a quelques semaines. Je vous le transmets, ainsi que le courrier que j'ai adressé à la maire de Paris suite à cet avis et le courrier adressé au préfet lui-même.

Les discussions ont repris avec la Préfecture de police ; j'espère qu'elles aboutiront. J'ai transmis ces documents aux membres du groupe de travail. J'espère que nous aurons après la réunion de lundi un deuxième avis plus positif par rapport à ce que nous portons sur le projet de requalification de l'avenue.

Q14 2017 11 Question posée par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, Marie-Laure DAUCHEZ, Conseillère d'arrondissement, et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés relative aux réponses apportées par Monsieur MARTINS, lors du Conseil de Paris du 27 septembre dernier au sujet des nuisances de voisinage supportées par les habitants de l'immeuble situé au 41 rue des Plantes, à proximité du City stade du square Lionel Assoud.

Mme DAUCHEZ

Madame la Maire, lors du Conseil d'Arrondissement du 19 juin dernier, nous attirions votre attention sur l'importance et la répétition des nuisances sonores et les problèmes de sécurité supportés tout au long de la journée, par les habitants de l'immeuble du 41 rue des Plantes, dont les fenêtres surplombent directement le terrain du City Stade installé dans le jardin Lionel Assoud.

Plusieurs vidéos postées sur les réseaux sociaux ont témoigné d'ailleurs de l'existence continue de ces difficultés au cours de ces derniers mois quelles que soient les mesures prises par les services municipaux et de police.

À l'occasion de ce Conseil d'Arrondissement, vous vous êtes engagée, sans d'ailleurs donner de délai, à changer le revêtement de cette infrastructure afin de réduire une partie des causes de ces nuisances sonores dues à l'effet de résonance des bruits de ballons, et à fermer l'accès à l'enclave, source d'insécurité. Quelle ne fut pas la surprise des habitants du 41 rue des Plantes d'entendre Monsieur Martins, lors du Conseil de Paris du 27 septembre dernier, affirmer que « ... *Nous avons changé le revêtement pour atténuer le bruit du ballon et enfin fermé l'aire contiguë au City Stade, qui donnait l'accès à l'espace très enclavé qui générait les attroupements, ...* », alors qu'aucune de ces deux mesures n'a toujours pas été prise.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, Marie-Laure DAUCHEZ, conseillère d'arrondissement, et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés demandent à Madame la Maire du 14^e arrondissement de bien vouloir leur préciser :

- À quelle date interviendront les mesures annoncées par Monsieur MARTINS en Conseil de Paris et qui n'ont toujours pas été réalisées, contrairement à ses propos et à vos engagements ?
- Quel est le bilan des actions de la municipalité menées depuis le mois de janvier dernier pour assurer de manière pérenne la tranquillité et la sécurité du City Stade et de ses abords ?
- Pour quelles raisons refusez-vous toujours de fermer définitivement une infrastructure dont l'implantation est plus que contestable compte tenu des nuisances sonores et de l'insécurité qu'elle génère ?

Mme PETIT

Nous avons installé mi-octobre des filets anti-bruit qui permettent d'éviter que les balles ne tapent sur les grilles. Nous sommes toujours en cours de finalisation d'étude par l'ensemble des services d'un aménagement paysager qui concerne l'arrière de la mission locale, avec des conditions de maintien de la sortie de secours. Nous espérons aboutir très prochainement à la mise en œuvre d'un nouvel aménagement pour répondre aux demandes et aux attentes des riverains de cette installation sportive.

Nous avons également modifié les horaires d'ouverture de ce City Stade, qui ferme désormais, à 19h30 (à 20h30 pendant la période estivale). La fermeture est assurée par les agents de la Ville de Paris. La deuxième partie du square ferme à 21h30.

Nous suivons de très près la situation avec le commissariat qui est intervenu plus d'une vingtaine de fois et qui a mené plusieurs interpellations. Ils ont, pendant la période de l'été, enregistré quelques appels de riverains ; le commissariat s'est déplacé à chaque fois. Il n'a pas constaté de pics particuliers d'appels en été ; un seul appel a été reçu en dehors des heures d'ouverture.

Le commissariat patrouille également sur sa propre initiative. Rien de notable n'a été révélé. Le commissariat est également en lien avec le gardien, pour voir si des problèmes surviennent au moment de la fermeture ; rien de particulier n'a été constaté.

La DPSP intervient également de son côté ; plus de 43 passages ont été effectués en complément de ceux du commissariat. Le constat est le même. Les correspondants nuits aident à la fermeture du site.

Nous poursuivons nos engagements sur les aménagements complémentaires, l'idée n'étant pas de fermer ce City Stade mais de permettre un usage qui respecte tout le monde.

Mme DAUCHEZ

Merci pour ces précisions. Vous parlez de filet anti-bruit, mais lors du dernier Conseil d'Arrondissement, vous vous étiez engagée à modifier le revêtement de manière à ce que ce soit moins sonore. Je ne pense pas que les filets anti-bruit poursuivent cet objectif. Le changement du

revêtement est d'ailleurs la mesure visée par M. MARTINS. Je ne comprends pas pourquoi vous avez changé votre fusil d'épaule.

Mme PETIT

Je ne change pas mon fusil d'épaule ; c'est un premier aménagement complémentaire afin de limiter les nuisances sonores liées à l'usage d'un ballon dans un City Stade en ville.

Mme DAUCHEZ

Si je comprends bien, vous envisagez toujours de modifier le revêtement du City Stade.

Mme PETIT

Si nous avons les financements et si cela se révèle nécessaire et efficace.

Vœux

V14 2017 11 Vœu du Conseil de quartier Montparnasse - Raspail relatif au déménagement du kiosque citoyen

M. FARGUES

Ce vœu a été adopté lors de la Réunion Plénière du Conseil de quartier Montparnasse Raspail du 17 octobre.

Depuis maintenant 2 ans, un "kiosque citoyen" a été posé sur le terre-plein central du boulevard Edgar Quinet. Ce kiosque avait vocation à servir de lieu de réunion, d'échanges, ou d'activités diverses pour les associations, mais malgré un certain nombre d'initiatives prises par des associations locales et des personnels de la Mairie, il s'est avéré totalement inapproprié à une telle utilisation à cet endroit (pour des raisons de bruit de circulation).

À la suite de ce constat, et en réponse à la demande des habitants, la Mairie du 14^e s'est engagée publiquement il y a un an à déplacer ce kiosque ailleurs dans l'arrondissement.

Rien n'a été fait depuis cette promesse. En revanche la construction a été recouverte de graffitis dépourvus de tout intérêt esthétique, l'ensemble portant préjudice à la perspective qu'offre normalement le boulevard Edgar Quinet depuis le carrefour Raspail.

Les habitants du quartier Montparnasse - Raspail réunis en Conseil de quartier expriment donc le vœu que l'engagement de la Mairie du 14^e à déplacer ailleurs le kiosque citoyen du boulevard Edgar Quinet soit tenu dans les meilleurs délais, et que le terre-plein central du boulevard Edgar Quinet soit remis en son état original.

Mme PETIT

Je ne vais pas redire ce que j'ai dit au Conseil de quartier, mais nous sommes favorables à ce vœu.

Nous avons déjà adressé un courrier à Pauline VERON, adjointe à la Maire de Paris en charge de la gestion de ces kiosques, pour relancer la machine suite à la tenue du Conseil de quartier.

DÉLIBÉRATION N° 223

V14 2017 11 Vœu du Conseil de quartier Montparnasse - Raspail relatif au déménagement du kiosque citoyen

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 25 dont 7 pouvoirs

Pour : 25 dont 7 pouvoirs

V14 2017 12 Vœu du Conseil de quartier Montparnasse - Raspail relatif au rappel à l'ordre des restaurateurs et cafetiers des rues d'Odessa et du Montparnasse, et du Bd Edgar Quinet

M. FARGUES

Ce vœu a été adopté lors de la plénière du 17 octobre.

Le quartier Montparnasse jouit de la présence de très nombreux cafés et restaurants. Ces établissements qui profitent de la notoriété historique et artistique du lieu contribuent à en faire un quartier très vivant et animé, ce dont la Mairie du 14^e ne peut que se féliciter, et les habitants apprécier, tant que cette activité ne devient pas source d'inconfort et de nuisances.

Depuis plusieurs années, les terrasses de certains de ces établissements débordent sur les trottoirs au point de rendre difficile, voire périlleux à certains endroits, le passage des piétons : l'espace restant entre les chaises des consommateurs et le bord du trottoir pas à certains endroits ne permet pas le passage des piétons qui sont alors obligés de descendre sur la chaussée. Sans parler bien entendu des piétons équipés d'une valise à roulette - très nombreux aux abords d'une gare - ni des poussettes à provisions ou à jeunes enfants. Les personnes équipées de cannes sont obligées d'emprunter de calculer des itinéraires de contournement, et les fauteuils roulants littéralement interdits de circulation. De telles situations sont indignes et inacceptables.

Évoquée déjà à de nombreuses reprises lors des plénières du Conseil de quartier, la situation ne s'est en rien améliorée, bien au contraire, et les habitants demandent que soit mis fin à ces abus, qui sont autant de sources d'inconfort que de risques de chutes et traumatismes divers.

Les habitants du quartier Montparnasse - Raspail réunis en Conseil de quartier formulent donc le vœu qu'un rappel à l'ordre soit effectué par les services de l'Hôtel de Ville auprès des restaurateurs et cafetiers des rues du Montparnasse et d'Odessa, et du boulevard Edgar Quinet, et que les sanctions prévues par la loi soient appliquées en cas de non-respect dans la durée ou de récidives.

Mme PETIT

Là encore, la majorité municipale a un avis favorable, pour qu'il y ait une meilleure cohabitation de toutes les activités, dans un quartier qui est, il est vrai, très souvent encombré.

Nous devons mettre en place une méthode de travail avec le Conseil de quartier et les représentants des commerçants de ce quartier.

DÉLIBÉRATION N° 224

V14 2017 12 Vœu du Conseil Quartier Montparnasse - Raspail relatif au rappel à l'ordre des restaurateurs et cafetiers des rues d'Odessa et du Montparnasse, et du Boulevard Edgar Quinet

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 25 dont 7 pouvoirs

Pour : 25 dont 7 pouvoirs

V14 2017 13 Vœu du Conseil de quartier Mouton-Duvernet relatif au programme de réutilisation du bâtiment du Tribunal d'Instance

M. BOESPFLUG

Ce vœu a été voté lors de la réunion plénière du 12 septembre.

La réalisation de la nouvelle Cité Judiciaire de Paris dans le quartier Batignolles sera suivie du transfert du Tribunal d'Instance du 14^e arrondissement, actuellement situé à l'angle des rues Mouton-Duvernet et Pierre Castagnou.

La Ville de Paris va donc pouvoir rechercher une nouvelle affectation pour plusieurs centaines de m² de ce bâtiment. Le Conseil de Quartier Mouton-Duvernet a mis en place depuis plusieurs années un rendez-vous mensuel d'échange de livres "Libérez les Livres", qui connaît un très vif succès. Plusieurs centaines de livres sont apportés chaque mois, et il en est emporté sensiblement autant. Le Conseil de quartier a obtenu le prêt temporaire d'un local par un particulier pour stocker les caisses de livres, les tables qui permettent de les présenter, et le diable qui permet de les transporter. Le local sera prochainement repris par son propriétaire.

Le Conseil et la Maire du 14^e recherchent depuis longtemps un autre local. Le Conseil de quartier et la Mairie du 14^e étudient depuis plus d'un an la réalisation d'une bagagerie pour les personnes sans abri, comme cela existe déjà dans d'autres arrondissements. Pour cette bagagerie, la Maire recherche également en vain un local depuis plusieurs mois.

Le Conseil de quartier émet le vœu que la Ville de Paris inclue dans le programme de réutilisation du bâtiment du Tribunal d'Instance :

- Un local de 25m² pour servir de lieu de stockage de "Libérez les Livres",
- Un local de 150m² pour accueillir la future bagagerie du 14^e arrondissement.

(Et très accessoirement, une armoire pour placer le petit matériel, nos archives et nos documents.)

M. LIEBAULT

Je remercie Rodolphe BOESPFLUG qui anime le projet de bagagerie. Depuis le début de la mandature, ce projet de bagagerie est dans les cartons. Je rappelle qu'une bagagerie est un lieu de stockage des affaires pour les personnes sans-abri, pour leur permettre de procéder à leurs activités administratives et de recherche d'emploi. Nous animons ce projet depuis plusieurs années, à travers le réseau précarité et la constitution d'une équipe de bénévoles prêts à accompagner ce projet. Nous avons un projet de partenariat avec une grande association de solidarité pour la gestion de ce projet. Cependant, nous butons sur l'absence de local disponible ; nous avons quelques pistes, souvent difficiles à aménager, chères, difficiles d'accès ou mal placées. Des réunions ont lieu régulièrement en mairie pour faire le point sur les locaux disponibles ; il n'y a pas de local adapté pour l'instant.

Nous sommes face à un local de 150 m² qui permettrait un type de bagagerie « XXL » par rapport aux bagageries classiques ; cela permettrait d'y installer une bagagerie de 50 casiers ainsi qu'un accueil de jour comportant un coin détente et un coin avec ordinateurs.

De plus, un local situé dans l'ancien Tribunal d'Instance permettrait une proximité intéressante avec la Mairie pour les démarches administratives des personnes fréquentant cette bagagerie. Cette bagagerie ressemblerait à la bagagerie Antigél du 15^e ou à la bagagerie Mains Libres, située près des Halles.

Je suis assez favorable à l'idée d'utiliser ces locaux du Tribunal d'Instance pour ce type d'activités ; néanmoins j'ai conscience que d'autres projets existent pour ces locaux. Je m'en remets à la sagesse de Madame la Maire.

Mme PETIT

Avec le Conseil de quartier et les membres du groupe de travail de la bagagerie, nous avons visité des locaux sur le site de La Rochefoucauld. C'est une piste qui peut devenir sérieuse.

Nous allons en effet récupérer les locaux du Tribunal d'Instance en juin. Nous allons voter contre le vœu du Conseil de quartier parce que nous avons d'autres projets, notamment de locaux pour les services de la mairie d'arrondissement. Nous avons besoin d'espace et de bureaux, y compris d'animation et de mise en place d'un vrai pôle démocratie locale et participative, et d'un service aux associations et au budget participatif, situé actuellement au troisième étage, sur une surface de 10 m2 environ. L'idée est de déplacer ce service dans les locaux du Tribunal d'instance. Si cela ne se fait pas, nous avons d'autres demandes et d'autres projets qui concernent des regroupements en direction des personnes âgées. Le Clic Paris Émeraude et la plate-forme territoriale d'appui ont également besoin d'un local accessible, et mieux desservi.

Tous ceux qui sont investis sur ce projet de bagagerie sont très motivés pour trouver une solution d'espace pouvant accueillir ce projet, mais cela ne se fera pas dans les locaux du Tribunal d'instance. Cela ne fait pas du tout partie de nos options.

En ce qui concerne les livres, c'est autre chose ; je pensais que le Conseil de quartier était en lien avec les budgets d'investissement afin de trouver de petites cabanes-kiosques. Nous sommes là pour travailler sur ce sujet, le mettre en place et passer les commandes.

J'appelle le Conseil d'Arrondissement à voter contre, mais nous suivons ce projet de bagagerie.

DÉLIBÉRATION N° 225

V14 2017 13 Vœu du Conseil de Quartier Mouton Duvernet relatif au programme de réutilisation du bâtiment du Tribunal d'Instance

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à l'unanimité.

Votants : 25 dont 7 pouvoirs

Pour : 5(LR/Mme M-C CARRERE-GEE/M. P. VIRY) dont 1 pouvoir

Contre : 17 (PS/EELV) dont 5 pouvoirs

Abstentions : 3 (PCF-FG) dont 1 pouvoir

V14 2017 14 Vœu du Conseil de quartier Pernety, relatif à l'installation d'une brigade pilote « vie quotidienne » sur le quartier Pernety

M. LAHLOU

Je suis Hakim LAHLOU, le vice-président du conseil Pernety. Marine TENOUX vous prie de l'excuser de ne pas pouvoir être présente.

À l'initiative de COQUA (collectif des habitants, usagers et riverains du quartier Pernety) et de la commission « Vivre ensemble, paix sociale et sécurité », le Conseil de quartier Pernety, réuni le 11 octobre 2017 en séance plénière, demande à Monsieur le Préfet de Police de Paris d'installer une brigade pilote « vie quotidienne » sur le quartier Pernety, afin que soient traités plus efficacement les atteintes à la sécurité et à la tranquillité publique.

Mme CARRERE-GEE

Nous voterons pour ce vœu et nous félicitons les habitants engagés au sein du Conseil de quartier Pernety pour cette initiative. C'est un quartier où les habitants et les commerçants ont dû accomplir des actes assez courageux, voire héroïques, pour se faire les aiguillons du service public, afin

d'assurer la sécurité. Après ce qui s'est passé l'an dernier à Pernety, où la police est finalement parvenue à rétablir une situation plus proche de la normale qu'auparavant, je trouve qu'il faut conforter cela ; l'idée d'une présence quotidienne d'une brigade est une bonne idée. Cela constituera un message à destination des habitants, pour dire que les services publics sont à leurs côtés afin de garantir la tranquillité publique. Ce serait également un message très clair à destination de ceux qui veulent la perturber. Nous soutiendrons ce vœu sans réserves.

M. AZIERE

J'aurais préféré parler après vous, Madame la Maire, car j'ai toujours le même sentiment : dès que l'on parle des problèmes de sécurité dans le quartier Pernety, à vous ou à M. GRUNENWALD, cela vous fait sursauter, et l'on s'entend dire qu'il n'existe pas de problèmes majeurs de sécurité.

Mme PETIT

Nous n'avons jamais dit cela.

M. AZIERE

Si, je l'ai entendu dans ce Conseil, surtout au moment des événements survenus il y a un an et demi.

J'ai assisté à la réunion du Conseil de quartier ; je souhaite soutenir ce vœu, qui traduit un réel sentiment d'insécurité et de multiplication des incivilités. Il est profondément imprimé par les événements qui se sont produits il y a un an et demi. Même si la situation s'est sensiblement améliorée grâce à l'investissement de la police, ce vœu correspond à une attente très forte des habitants dans ce quartier et dans le reste de l'arrondissement.

Je ne voudrais pas qu'il soit répondu à ce vœu une exaspération de la municipalité mais que le devoir d'écoute soit encore plus grand envers un quartier traumatisé par les événements de l'an dernier.

Mme PETIT

Je tiens à dire que nous n'avons jamais tenu ce type de propos d'exaspération et de crispation. Nous avons toujours été présents. Nous avons tenu plusieurs réunions en comité restreint, ou publiquement, avec le commissariat et l'ensemble des partenaires associatifs (conseils de quartier, amicales de locataires...), dans le cadre d'« Une semaine, un quartier ». Nous affrontons les problèmes, nous ne les nions pas ; nous savons qu'ils existent, nous les partageons avec les habitants. Nous faisons autre chose que d'appeler le Parisien. Nous disons la vérité et nous sommes dans un dialogue très franc.

Je vais passer la parole à Mme CHEVALIER et à M. GRUNENWALD.

Mme DAUCHEZ

J'ai également demandé la parole.

Mme PETIT

Je n'avais pas vu. Je reprends la liste des inscrits : Catherine CHEVALIER, Marie-Laure DAUCHEZ, Sylvie LEKIN, et Cédric GRUNENWALD.

Mme CARRERE-GEE

Ce que vous avez dit sur Le Parisien est inadmissible.

Mme PETIT

Je maintiens mes propos. Je ne les retirerai pas du procès-verbal.

Mme CHEVALIER

Je prends le train en route ; je ne suis pas allée au Conseil de quartier car je travaille souvent le soir. Ce qui m'interpelle est le mot brigade. Cette demande est adressée au préfet de police. La question est de savoir comment l'on finance ce genre de brigade.

On parle de dangerosité ; je veux bien l'entendre. J'habite le quartier, au 227 rue d'Alésia, je travaille le soir rue Boyer-Barret, où je rapporte les clés des patients tous les soirs à 23 heures. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problème, mais on ne se sent pas en insécurité. Je suis une femme, je ne me sens pas en insécurité. Je suis étonnée de cette demande de brigade pilote.

Nous ne voterons pas le vœu ; je veux bien entendre que certains se sentent en insécurité, qu'il existe des problèmes, mais le mot brigade me gêne un peu.

Mme DAUCHEZ

J'habite moi-même la rue Pernety, à proximité de l'endroit où certains commerçants ont subi de très forts désagréments ayant mis en cause la pérennité de leur activité pendant un certain temps. J'ai donc vu jour après jour les difficultés auxquelles étaient confrontés ces commerçants mais aussi les riverains.

Je voterai le vœu du Conseil Pernety. Je n'ai pu assister à leur dernière réunion, étant à l'étranger pour des raisons professionnelles, mais je les soutiens, comme je soutiendrai toute volonté de se prémunir contre ces incivilités qui ne cessent de se produire, à l'instar des difficultés du City Stade.

Mme LEKIN

Je ne vais pas faire de surenchère, mais des trois, je suis la plus proche des événements. Je suis en plein cœur de Pernety-Plaisance. Qu'il y ait des incivilités, je l'accorde ; j'en souffre moi-même. Certains jeunes font un peu n'importe quoi.

Je voudrais rappeler que depuis les événements qui se sont déroulés le 15 juillet 2015, la mairie a agi ; j'en veux pour preuve le fait que lors des 20 ans du magasin de la fleuriste, des riverains ont tenu à remercier la mairie des progrès réalisés et de la tranquillité qu'ils avaient retrouvée.

J'ai assisté au Conseil de quartier Pernety ; je trouve que ce Conseil de quartier n'est pas un modèle de civilité. Il est beau de reprocher aux jeunes d'être incivils, mais les adultes devraient commencer par donner l'exemple. On peut se plaindre de tout ce qui se passe, mais il faut le faire dans la correction. Cela n'a pas été le cas. J'aimerais que les adultes donnent l'exemple aux jeunes ; qu'ils ne soient pas eux-mêmes incivils.

Je voulais préciser que les compliments qui ont été faits s'adressent à Cédric ; il est encourageant pour les élus d'être félicités pour les efforts qu'ils ont réalisés.

M. GRUNENWALD

Comme l'a dit Sylvie LEKIN, la situation s'est grandement améliorée rue Pernety, notamment grâce à la caméra mise en place dans le cadre du Plan de vidéo protection. Cette caméra, ainsi que celle qui sera mise en place à l'angle Crocé- Spinelli- Guilleminot, sont là pour assurer une meilleure présence des télépatrouilles et des policiers. Je tiens à remercier l'action du commissariat, tant celle de la commissaire MARGENET-BAUDRY que par son successeur M. ALVAREZ. Loin des polémiques, c'est comme cela que nous avons travaillé, avec Sylvie et avec la fleuriste qui nous a remerciés lors des 20 ans de sa boutique, pour assainir la situation.

J'ajoute (puisque vous parliez des difficultés rencontrés par les commerçants), que nous avons préempté un commerce situé en face de la fleuriste, pour assainir la situation et permettre que la vie

économique reprenne son cours dans le quartier Pernety. Nous n'avons pas de leçons à recevoir sur le travail qui a été mis en place depuis deux ans.

Nous ne sommes pas opposés au principe du vœu du Conseil de quartier Pernety ; cependant, je propose un amendement pour remplacer « ...*installer une brigade pilote « vie quotidienne » sur le quartier Pernety, afin que soient traités plus efficacement les atteintes à la sécurité et à la tranquillité publique* » par « *que le 14^e arrondissement soit pilote pour la mise en place d'une police de sécurité du quotidien* ». Cela reprend les termes formels proposés par le ministre de l'Intérieur.

Si vous acceptez cet amendement, nous sommes prêts à voter ce vœu.

Mme PETIT

C'est un engagement du Président de la République ; le préfet de police a réuni tous les maires d'arrondissement le 19 octobre dernier pour leur présenter ce projet de création d'une police de sécurité du quotidien, en leur annonçant qu'il n'y aurait pas de moyens supplémentaires.

Nous proposons d'élargir ce vœu au 14^e arrondissement, car nous n'avons jamais voulu marquer davantage un quartier qu'un autre ; en effet, des sujets se posent ailleurs dans l'arrondissement. Être en sécurité est un droit pour tout le monde.

M. ANTONELLI

Ce débat est intéressant, mais il a dérapé par rapport à ce qui a été demandé (et voté) par le Conseil de quartier. Cet amendement est très juste par rapport à la demande des conseillers de quartier : être pilote dans la mise en place de ce nouvel appareillage policier.

Je tenais à dire que lors de la discussion qui a eu lieu au Conseil de quartier, nous ne sommes pas revenus sur les problèmes que tout le monde connaît, qui ont eu lieu il y a deux ans. Il s'agit d'une démarche d'avenir.

Mme DAUCHEZ

Je trouve dommage de gommer l'initiative en provenance du Conseil de quartier Pernety.

Mme PETIT

Nous ne gommons rien, puisque nous laissons dans le vœu le fait que c'est à l'initiative de COQUA.

Mme DAUCHEZ

Et donc le Conseil de quartier est amené à créer sa police de protection. Non, pas sa police, excusez-moi.

Mme PETIT

Je propose d'en revenir à ce que le préfet de police appelle « police de sécurité du quotidien ». Le préfet de police ne sait pas mettre en place cette police de sécurité du quotidien car il n'a pas de moyens supplémentaires, mais il y croit, et nous continuons à pousser pour obtenir ces moyens, afin de mettre en place cette police de proximité, qui avait été supprimée (je ne rappelle pas par qui).

Je propose que nous élargissions au 14^e arrondissement, mais que nous laissions dans la rédaction du vœu ceux qui sont à l'origine de ce vœu.

Mme CARRERE-GEE

Je ne pense pas que les auteurs du vœu soient attachés à des questions de droit d'auteur ; ils veulent la tranquillité publique chez eux.

Je comprends très bien la proposition d'amendement de M. GRUNENWALD ; cet amendement est tout à fait compatible avec le fait que le Conseil d'Arrondissement du 14^e demande une brigade de proximité à Pernety, et que par ailleurs le 14^e soit pilote de l'initiative annoncée par le gouvernement.

Je souhaite que l'on vote séparément l'amendement et le vœu ; en effet, la première étape est de demander quelque chose pour Pernety.

Mme PETIT

Très bien.

Nous votons tout d'abord l'amendement. L'amendement est adopté.

Nous votons le vœu amendé. Il est adopté.

DÉLIBÉRATION N° 226

V14 2017 14 Vœu du Conseil de quartier Pernety, relatif à l'installation d'une brigade pilote « vie quotidienne » sur le quartier Pernety

Article unique : après discussion, le vœu est amendé puis adopté à la majorité

Votants : 22 dont 7 pouvoirs

Pour : 19 dont 6 pouvoirs

Contre : 3 (PCF-FG) dont 1 pouvoirs

V14 2017 15 Vœu déposé par le groupe EELV et soutenu par la majorité municipale relatif à l'opposition de la Ville de Paris à la politique du logement du gouvernement

M. LETISSIER

Considérant les récentes annonces gouvernementales sur le logement, notamment celles impactant le secteur du logement social, soit la baisse des aides publiques au logement et la baisse des loyers réclamée dans l'article 52 du Projet de Loi de Finances pour 2018, pour la compenser ;

Considérant l'inquiétude qui croit chez les bailleurs sociaux, les élus et les associations face à ces mesures ;

Considérant les annonces de la fédération des OPH, selon laquelle les conséquences de ces baisses seraient très importantes pour l'équilibre de leurs finances : en 2018, près de 122 offices et 82 ESH pourraient se retrouver en déficit ;

Considérant le fait que, dans ce cadre, plusieurs bailleurs ont déjà annoncé préférer geler leurs projets de construction, afin de compenser ces baisses ;

Considérant le fait que cette difficulté à investir va également se traduire par un amoindrissement de leurs travaux de rénovations urbaine et de réhabilitation ;

Considérant de fait que ces annonces gouvernementales vont à l'encontre des objectifs poursuivis par la Ville de Paris en termes de rénovation de son parc de logement ;

Sur proposition du groupe EELV et des élus de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14^e demande que la Ville de Paris interpelle le gouvernement afin :

- Que soient engagées les discussions sur ces mesures, en intégrant tous les acteurs concernés (l'État, les collectivités locales, les locataires, les bailleurs, les promoteurs, les entreprises de constructions) ;
- Qu'en attendant l'aboutissement de ces discussions, l'article 52 du Projet de Loi de Finances pour 2018 soit gelé.

M. AZIERE

Je m'abstiendrai sur ce vœu. Je ne connais pas la politique du gouvernement en matière de logement, dans la mesure où le projet de loi spécifique qui va être proposé dans quelques mois sera sans doute beaucoup plus explicite sur les orientations définitives du gouvernement.

Par ailleurs, le vœu est un peu restrictif ; j'entends les protestations des bailleurs sociaux sur la demande de baisse des loyers dans le parc social, j'entends les protestations qui sont faites sur les quelques mesures techniques, qui appartiennent plus à la discussion budgétaire qu'à une véritable loi-cadre sur le logement. J'attendrai cette loi-cadre avant de me prononcer.

Je trouve dommage que la proposition de surloyer à laquelle Paris fait tout pour échapper, qui concerne tous les habitants du parc social dont les revenus ont dépassé le plafond autorisé, ne soit pas plus largement appliquée. Je regrette qu'il n'en soit pas fait état dans ce vœu.

M. LIEBAULT

C'est le logement social que l'on cherche à tuer ; en effet, la baisse de loyers compensant la baisse de l'APL va mettre en cause de manière très forte les fonds propres des offices HLM. Aujourd'hui, 200 organismes sont en sursis. Les conséquences seront : moins de rénovations, moins de constructions. La Fédération des Offices Publics de l'Habitat a estimé à - 70 % le nombre de logements sociaux construits en raison de cette baisse de loyers. Quand il est demandé au gouvernement quelle est la solution pour sortir de cette nasse, il répond qu'il suffit de vendre en blocs des logements sociaux. On cherche donc à privatiser le logement social ; la structure mise en place dès l'an prochain vise à doubler le nombre de ventes de logements sociaux. Ce nombre s'élève actuellement à 8 000, l'objectif à moyen terme est d'arriver à 40 000 logements sociaux vendus par an.

L'examen du budget logement a eu lieu la semaine dernière à l'Assemblée Nationale : la solution qui a abouti est un lissage sur trois ans de la baisse des loyers : 800 millions d'euros la première année au lieu d'1,5 milliard. Cependant, le gouvernement cherchant à faire des économies sur le logement social, il crée une taxe sur la CGLLS, pour arriver à la même situation, à savoir 1,5 milliard d'économies par an.

Un collectif a été créé : « Vive l'APL », qui va de l'Union Sociale de l'habitat jusqu'au DAL, la Fédération Abbé Pierre, en passant par des associations de locataires. Des rassemblements réguliers ont lieu devant les mairies pour dénoncer cette mise en coupe du logement social.

Il est donc très important de voter ce vœu.

Mme PETIT

Nous soutenons ce vœu ; en effet, des discussions doivent être engagées avec les acteurs. Lors du congrès HLM qui s'est tenu il y a quelques semaines, tout le monde a pu constater que personne n'avait été associé aux mesures et aux premières annonces du gouvernement. Par ailleurs, en attendant que ces discussions soient menées, nous estimons que le projet de Loi de Finances ne doit pas être voté sur la partie logement et APL.

DÉLIBÉRATION N° 227

V14 2017 15 Vœu déposé par le groupe EELV et soutenu par la majorité municipale relatif à l'opposition de la Ville de Paris à la politique du logement du gouvernement

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 21 dont 6 pouvoirs
Pour : 20 dont 6 pouvoirs
Abstentions : 1 (M. Eric AZIERE)

V14 2017 16 Vœu du groupe EELV relatif à l'augmentation de menus végétariens dans la restauration scolaire

M. LETISSIER

Ce vœu fait partie des vœux déposés dans tous les arrondissements par les groupes écologistes, dans la continuité du Plan Climat Énergie dont nous avons longuement parlé ce soir.

C'est aussi pour moi l'occasion de rendre hommage à la caisse des écoles du 14^e arrondissement, particulièrement engagée sur le plan environnemental et écologique. Elle est notamment membre de la coopérative des agriculteurs bio d'Île-de-France. Elle mène un travail très approfondi sur l'augmentation de la part de l'alimentation durable et biologique dans la restauration scolaire, ainsi que sur le gaspillage alimentaire, en lien avec certaines associations de notre arrondissement.

Considérant le premier Plan Climat Energie de la Ville de Paris de 2007, réactualisé en 2012, visant la diminution de 20% de la part carnée des repas de la restauration collective ;

Considérant que le nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) se distingue du précédent par la définition de nouveaux objectifs à horizon 2030 et 2050 ;

Considérant que ce nouveau document décline l'objectif global de neutralité carbone en autant de cibles précises, secteur par secteur, qui donnent une ligne directrice claire sur la marche à suivre aux horizons 2020, 2030 et 2050, pour répondre à l'urgence de la transition énergétique, bâtir un plan d'actions opérationnel ambitieux et partager une vision de long-terme dans l'esprit de l'Accord de Paris ;

Considérant que d'ici 2030 le Plan Climat de la Ville de Paris se donne pour objectifs entre autres, de réduire de 50% les émissions intramuros de gaz à effet de serre par rapport à 2004 et favoriser la réduction de 40% de l'empreinte carbone du territoire par rapport à 2004 ;

Considérant que le nouveau PCAET encourage le développement d'un régime alimentaire à tendance flexitarien, c'est-à-dire une alimentation majoritairement végétarienne, visant une réduction de 56% des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'alimentation ;

Considérant qu'il est du devoir des municipalités autant que de l'Etat d'impulser les changements ;
Considérant que la restauration collective est un levier majeur de la transformation alimentaire permettant une accélération des changements vers plus de qualité et des produits moins émetteurs de GES ;

Considérant que dans le rapport de 2013, Tackling climate change through livestock, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) établit à 14,5% la contribution de l'élevage dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'origine anthropique ;

Considérant que selon les prévisions de la FAO, il serait nécessaire de doubler la production agricole d'ici à 2050 pour faire face aux besoins alimentaires de la population mondiale si nous ne changeons pas nos modes de consommation et de production ;

Considérant que le Programme National Nutrition Santé (2011-2015) recommande d'augmenter la consommation de légumes et de réduire les apports lipidiques pour lutter contre les maladies liées à l'obésité ;
Considérant que l'école doit jouer pleinement son rôle à l'heure du déjeuner et que le restaurant scolaire doit être un instrument d'éducation ;

Considérant l'augmentation de la demande pour une alternative végétarienne et le succès des repas sans viande constaté dans les écoles du 14^e arrondissement ;

Considérant que les aliments carnés renchérissent le coût d'un repas et qu'à prix constant il serait possible de se fournir en aliments végétaux de qualité issus de l'agriculture biologique ;

Sur proposition des élu-e-s écologistes, le Conseil du 14^e arrondissement émet le vœu :

- Que soit proposée à la Caisse des écoles, après concertation avec la communauté scolaire, et après travail préalable avec les fournisseurs pour assurer la diversité des menus, la mise en place de deux menus végétariens par semaine dans les restaurants scolaires de l'arrondissement ;

- Qu'un événement de type « Journée de l'alimentation durable » soit instituée au niveau de l'arrondissement voire au niveau Parisien pour donner l'occasion à la Caisse des écoles de proposer notamment des actions de sensibilisation sur les menus végétariens en lien avec le PCAET de Paris.

M. AZIERE

Je voterai ce vœu, avec d'autant plus de plaisir que nous avons régulièrement déposé au Conseil de Paris un vœu de même nature, qui a été régulièrement rejeté.

Mme PETIT

Nous partageons les objectifs formulés dans ce vœu ; en effet, nous essayons de les mettre en œuvre concrètement. Je vous renvoie au dossier qui figure dans la lettre de la Caisse des Écoles. Nous expliquons où nous en sommes dans notre démarche : augmentation des menus végétariens, participation avec Agnès BERTRAND à une commission des menus avec des représentants des parents d'élèves, pour parler des alternatives et des différentes recettes végétariennes.

J'ai du mal à voter quelque chose que nous sommes déjà en train de travailler.

Je l'ai proposé à Florentin : je serais d'accord pour voter un vœu qui comprend la mise en place d'une journée de l'alimentation durable. Je propose que nous l'organisions d'abord concrètement au niveau du 14^e arrondissement, puis que nous demandions à la Ville de Paris de l'élargir au niveau parisien.

Je suis favorable aux objectifs défendus par le vœu, mais c'est une question de méthode.

Je suis d'accord avec M. AZIERE : la question des menus végétariens revient très souvent en Conseil de Paris. Sachez que les cantines du 14^e arrondissement proposent un menu végétarien par mois, ainsi que deux plats végétariens par mois. Il n'est pas évident de trouver des recettes innovantes, équilibrées, respectant les fournisseurs ; ce ne sont pas des robots qui préparent les repas, mais des cuisiniers. Nous avons énormément progressé en un an et demi.

Je m'abstiendrai ; je ne vote pas des vœux à moi-même, surtout quand nous essayons déjà de mettre cela en place.

DÉLIBÉRATION N° 228

V14 2017 16 Vœu du groupe EELV relatif à l'augmentation de menus végétariens dans la restauration scolaire

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 22 dont 7 pouvoirs

Pour : 8 (EELV/PCF/M. Eric AZIERE) dont 2 pouvoirs (PCF / EELV)

Abstentions : 14(PS) dont 5 pouvoirs

V14 2017 17 Vœu du groupe EELV relatif à la nécessaire désimperméabilisation des sols parisiens

M. LETISSIER

Nous avons eu des échanges avec l'exécutif parisien après avoir déposé le vœu, qui est d'accord avec ce que nous proposons, et souhaitent même aller plus loin sur certains points. Nous proposons donc de retirer le vœu et de laisser le travail se faire. Nous reviendrons à la charge si cela n'avance pas assez vite ou si cela ne va pas assez loin.

M. AZIERE

J'aurais voté ce vœu. Pour en avoir parlé avec Célia au moment de la présentation du Plan, je trouve intéressant le fait d'enlever l'asphalte dans certaines rues parisiennes.

J'avais préparé une entrée en matière pour dire que vous n'étiez pas à une contradiction près ; quand je regarde la rue Daguerre et l'imperméabilisation totale qui a été faite, j'ai le sentiment que nous avons raté une occasion d'aller jusqu'au bout de ce vœu. La rue Daguerre aurait mérité un autre revêtement que celui qui a été choisi. L'aspect boulo-drome ou bowling mélaminé est assez effrayant.

Mme PETIT

L'aménagement n'est pas terminé. Sachez que nous avons déjà mis en place certaines choses, par exemple, à l'école maternelle Jacquier, où une partie de cour a été transformée en pelouse.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les projets de voirie, d'espaces verts ou de travaux dans les écoles et équipements publics.

V14 2017 18 Vœu du groupe UDI - MODEM relatif à la mise en place du nouveau Vélib'

M. AZIERE

Ce vœu exprime une inquiétude sur la période que nous vivons, à savoir la transition entre deux opérateurs, J.C Decaux et Smoovengo, période pendant laquelle nous assistons à la dégradation du réseau. Si vous prenez un vélo rue Daguerre et souhaitez le rendre rue de l'Ouest, ce n'est pas possible, car tous les plots sont arrachés ; rue Pernety, la station est déjà neutralisée, et c'est une course poursuite pour savoir où déposer son vélo. C'est du vécu. L'information sur la base de données n'était pas juste ; la station devant la Poste de la rue Pernety était indiquée comme étant opérationnelle, mais elle ne l'était plus.

Nous allons subir cette dégradation pendant six mois ; il me semble que par rapport à une politique d'abonnement annuel, il faudra en tenir compte.

Par ailleurs, j'ai une inquiétude sur l'équilibre financier du marché tel qu'il a été attribué : il a été attribué à un nouveau concessionnaire dans un environnement économique sans concurrence. Or, aujourd'hui, trois ou quatre opérateurs, GooBee.bike, oBike, Indigo Weel et Ofo, sont opérationnels sur le terrain. Cela signifie que le Vélib ne va plus être en situation d'exclusivité à Paris, au moins dans la location de vélos mécaniques, ce qui modifie les conditions dans lesquelles le marché va être passé. En effet, la concurrence existe désormais là où elle n'existait pas. Cette concurrence s'exprime d'ailleurs dans un espace juridique vide ; on ne sait pas aujourd'hui comment réglementer les concurrents dans l'occupation de l'espace public.

Ceci entraîne des conditions nouvelles sur le plan commercial ; là aussi, c'est une inquiétude que j'exprime dans le vœu. Smoov va être obligé de trouver de nouvelles ressources pour équilibrer son budget d'exploitation. Il parle déjà de *namings* des stations. Nous risquons de voir apparaître de la publicité sur les vélos dans peu de temps. Tout ceci nous inquiète beaucoup.

Le vœu insiste également sur l'apparition officielle de la nouvelle grille tarifaire ; j'ai vu que plusieurs articles de presse donnaient déjà quelques indications. J'ai du mal à m'y retrouver, car aucune formule proposée dans ces fuites ne correspond à l'ancienne formule. L'abonnement annuel pour les vélos mécaniques est en hausse de 30 %. J'attends avec impatience que le nouvel opérateur nous soumette la grille tarifaire, mais je crains fort que cela ne contribue à l'organisation de la concurrence qui va profiter de l'augmentation des tarifs pour lancer son offensive commerciale, et que cela ne rende désabusés un certain nombre de praticiens du Vélib.

J'ajoute qu'il faudra prendre en compte tous ces éléments pour l'indemnisation des abonnés qui ont renouvelés leur abonnement pendant cette période : tenir compte de la dégradation du réseau et des nouvelles conditions tarifaires, pour faire en sorte qu'ils ne soient pas pénalisés alors que leur abonnement a été refait dans des conditions maintenues, pour un concessionnaire nouveau.

Tout ceci m'inquiète, et je ne voudrais pas que ce qui a été estimé comme un succès, après dix ans de Vélib, ne devienne une immense désorganisation, au détriment des usagers de Vélib.

Mme PETIT

Je trouve que ces inquiétudes doivent être relayées au niveau du Conseil de Paris. Je partage les considérants de ce vœu.

DÉLIBÉRATION N° 229

V14 2017 18 Vœu du groupe UDI - MODEM relatif à la mise en place du nouveau Vélib'

M. AZIERE rapporteur

DÉLIBÈRE

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 22 dont 7 pouvoirs

Pour : 19 dont 7 pouvoirs

Abstentions : 2 (Mme Olivia POLSKI/ M. Cédric GRUNENWALD)

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme Mélody TONOLLI)

Mme PETIT

Le prochain Conseil d'Arrondissement aura lieu le 27 novembre.

La séance est levée à 00h33.